

# ■ Rapport financier 2008



Le Crédit Mutuel  
Maine-Anjou, Basse-Normandie

# SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

Éléments financiers relatifs aux comptes  
Activité et résultats  
Fonds propres et exposition aux risques  
Liste des mandats

p. 2

p. 3  
p. 7  
p. 11  
p. 20

## COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Bilan au 31 décembre 2008  
Compte de résultat au 31 décembre 2008  
Flux de trésorerie nette  
Variation des capitaux propres  
Annexe au bilan et au compte de résultat

p. 24

p. 25  
p. 26  
p. 27  
p. 28  
p. 29

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

p. 69



# RAPPORT DE GESTION

## SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

C'est dans cette logique que le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

# ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

## ■ LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est composé des sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney développement	90,00 %	90,00 %	I.G	Société de capital risque
ACMAN	100,00 %	100,00 %	I.G	Société de courtage d'assurance
SOCREAL	99,99 %	99,99 %	I.G	Société de réassurance
CLOE	100,00 %	100,00 %	I.G	Société holding

(IG= intégration globale)

Au cours de l'année 2008, le périmètre du groupe a connu les évolutions suivantes :

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a cédé 10% du capital qu'il détenait dans sa filiale Volney développement au groupe du Crédit Mutuel de La Roche sur Yon.

Les parts de la SAS CLOE détenues par les groupes de Crédit Mutuel de Normandie et du Centre (65%) ont été intégralement rachetées par le groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Cette entité est dorénavant consolidée par intégration globale à 100% et non plus par intégration proportionnelle à 45%.

Le détail de ces opérations est communiqué dans le paragraphe relatant les événements significatifs de l'exercice.

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

## ■ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2008 du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

### FAILLITE LEHMAN BROTHERS

A la date du défaut de Lehman Brothers le 15 septembre 2008, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie était exposé sur cette signature de la façon suivante :

#### • Exposition directe

15 M€ d'euros d'exposition directe en risque de crédit via les opérations suivantes :

- 5 M€ de dette obligataire senior Lehman Brothers Holding (LBH), détenue en portefeuille d'investissement.
- 10 M€ de protections vendues sur la dette senior LBH, qui ont entraîné la livraison de trois obligations émises par Lehman Brothers pour un montant nominal équivalent.

L'ensemble de ces positions est traité au 31 décembre 2008, en portefeuille « douteux-compromis », et fait l'objet d'une provision à hauteur de 90 % des encours soit 13,47 M€ (évaluation retenue par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Description	Maturité	Montant	Devise	Encours €	Décote
LEHMAN BROS HLDG 2011	04/05/2011	5 000 000	EUR	5 000 000	4 500 000
LEHMAN EUR3M+0.20	25/10/2011	5 000 000	EUR	5 000 000	4 500 000
LEHMAN EUR3M +0.25	21/05/2009	3 000 000	EUR	3 000 000	2 700 000
LEHMAN LIBUS3M+0.23	12/01/2012	2 735 000	USD	1 958 000	1 800 000

#### • Exposition via l'investissement sur Saphir Antara

Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est investi sur l'EMTN Saphir Antara, dont l'arrangeur est Lehman Brothers pour un montant de 7 M€.

Le rendement de cet EMTN émis par Saphir Finance Public Limited Company, une société de droit irlandais, est indexé sur la performance d'un panier I-Traxx. L'actif de la société est exclusivement composé de parts de fonds monétaires. La société a en outre contracté une opération de hors bilan avec Lehman Brothers Special Financing, à travers laquelle la société reçoit la performance d'un investissement sur contrats de futures sur le marché du crédit (I-Traxx).

Enregistré en juste valeur par résultat sur option, le titre était valorisé à 70% au premier semestre de l'exercice contre 88% au 31 décembre 2007.

Suite à la faillite de la banque Lehman Brothers, arrangeur de l'opération et contrepartie du swap procurant la rémunération, la Trustee Bank of New York procède à la liquidation de l'opération.

En date du 31 décembre 2008, BNY Trustee Services Limited n'avait pas fini sa mission. Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a donc, à titre conservatoire, estimé la valorisation de Saphir à 30%, et a constaté la différence en résultat, soit un montant de 4,08 M€ au titre de l'exercice.

#### • Opération de hors bilan avec Lehman Brothers

Au 15 septembre 2008, date de la mise sous le régime de la loi des faillites américaines (Chapter XI) de Lehman Brothers, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie garantissait 171 M€ de dettes seniors réparties sur 12 émetteurs, à Lehman Brothers Europe. Ces opérations étaient inscrites comme garantie données au bilan du groupe en conformité avec la norme IFRS 37.

Compte tenu de l'impossibilité de Lehman Brothers d'assurer le paiement de ces primes au titre de la garantie reçue, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a signifié le 18 septembre 2008 la résiliation de l'ensemble des opérations sur contrats dérivés. La convention ISDA autorise, en effet, la partie non défaillante aux contrats sur instruments financiers à résilier l'intégralité des positions entre les parties, à en effectuer une évaluation et à en compenser les montants pour fixer une soule de résiliation qui clôt l'ensemble des obligations attachées aux contrats.

Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a, en application du contrat ISDA, réclamé

à Lehman Brothers Europe le montant des primes courues non versées à la date de résiliation, soit une somme de 109 376 €.

Dans l'attente de la fin des procédures en cours liées à la faillite de cet établissement, le groupe a constitué une provision pour risques et charges de 3,5 M€.

#### FAILLITE DE KAUPTHING

Dans le cadre de son activité financière d'investissement pour compte propre, le groupe détenait une dette obligataire de 5 M€ inscrite en « actifs détenus jusqu'à l'échéance ». La ligne a pu être cédée matérialisant une moins value de 4,65 M€, qui impacte le poste gains ou pertes nettes sur actifs disponible à la vente.

#### FAILLITE DU VÉHICULE SIGMA

Au début de l'exercice 2008, suite aux évènements survenus en août 2007, marquant le début de la crise financière, seuls subsistaient au bilan du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au titre des opérations de SIV, les investissements en parts subordonnées du fond Sigma. Ces parts étaient comptabilisées en disponible à la vente et impactaient la situation nette du groupe.

Cet investissement, scindé en deux tranches, a connu des sorts différents en 2008 :

- La première, la plus importante en montant (20 M€), a été intégralement remboursée le 15 février 2008.
- La seconde, en revanche, a été affectée par la défaillance du fonds Sigma le 30 septembre 2008. En effet, malgré l'absence de pertes majeures au sein de son portefeuille, le fonds, ne pouvant boucler son plan de financement au lendemain du défaut de Lehman Brother, a été déclaré défaillant. Le montant des appels de marges déjà réalisés, et les décotes appliquées à la mise en place des opérations de pensions livrées dépassant le montant représenté par les parts subordonnées, l'intégralité de celles-ci ont, de facto, été perdues pour les investisseurs.

Ces parts de la tranche 2, acquises pour une contrevaletur de 9,9 M€ (13 M\$), ont été déclassées au 31 décembre 2008 en créances douteuses et compromises, entraînant :

- un impact positif sur la situation nette de 3,5 M€
- une perte finale de 9,04 M€ net du gain des couvertures de change, comptabilisée en coût du risque.

## RACHAT DE L'INTÉGRALITÉ DES PARTS DE CLOE

Le 30 avril 2008, les groupes de Caen, Laval et Orléans ont convenu de la dissolution de la holding qu'ils contrôlaient de façon commune, la SAS CLOE. Cette société détenait un portefeuille composé exclusivement de participations à caractère stratégique, dans les filiales du groupe Crédit Mutuel. D'un commun accord, il a été convenu que l'opération de dissolution se réaliserait par une opération de « transmission universelle du patrimoine » qui serait réalisée par le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

A cette fin, les opérations suivantes ont été réalisées.

Tout d'abord, la SAS CLOE a cédé la totalité de son portefeuille de participations à ses trois actionnaires. Le portefeuille titres a été ventilé en fonction du taux de détention de chaque partenaire à savoir, 45 % pour le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, 35 % pour le Crédit Mutuel du Centre, 20 % pour le Crédit Mutuel de Normandie. Pour toutes les lignes, la cession a été réalisée sur la base de leur évaluation au 31.12.2007, telle qu'elle avait été déterminée selon les mécanismes du groupe Crédit Mutuel. Cette opération a matérialisé une plus value de 179,6 M€ dans les comptes de la SAS CLOE.

Ensuite, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé au rachat des titres de la SAS CLOE auprès du groupe du Crédit Mutuel du Centre et du groupe du Crédit Mutuel de Normandie. Ces opérations de rachat se sont réalisées sur la base de l'actif net de la SAS CLOE. A l'issue de cette opération de rachat, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient la SAS CLOE à 100 %. De ce fait, cette dernière a fait l'objet d'une intégration globale au 31 décembre 2008.

Le traitement de consolidation a généré :

- Une annulation de la plus value de 179,6 M€ par contreparties des réserves latentes groupe de 80,8 M€ et en réserves consolidées groupe de 98,8M€
- Une élimination de l'acompte sur dividende de 53,5M€ versé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie
- La comptabilisation d'un écart d'acquisition de 0,7 M€ dans le cadre de l'élimination des titres de la SAS CLOE.

## CESSION DE 10 % DU CAPITAL DE VOLNEY DÉVELOPPEMENT ET ACQUISITION DE 10 % DU CAPITAL D'Océan PARTICIPATIONS

Afin de renforcer leur coopération dans le domaine du capital investissement, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et le Crédit Mutuel Océan ont pris des participations croisées à hauteur de 10 % dans leur filiale de capital développement. Dans le cadre de cette

décision, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a donc cédé 10 % des titres de sa filiale Volney Développement pour un prix de 383 K€ et acquis 10 % de la société Océan Participation pour un prix de 3,315 M€.

Il a été convenu en outre, qu'un complément de prix de 0,8 M€ pourrait être versé au 31 mai 2013, si la société Océan Participation satisfaisait à son objectif de rentabilité, à savoir une valorisation égale ou supérieure au jour de la transaction.

## AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA CAISSE FÉDÉRALE

Une augmentation de 100M€ du capital de la Caisse fédérale a été réalisée le 1er juillet 2008 et entièrement souscrite par les Caisses Locales. L'objectif est de renforcer le fonds de roulement de la Caisse fédérale en maintenant un règlement financier équilibré.

## AMENDEMENT COMPTABLE DE LA NORME IFRS 39 DU 13 OCTOBRE 2008

Dans le cadre de la gestion de la crise financière, les normalisateurs comptables ont autorisé la possibilité de procéder à des changements de portefeuilles comptables, sous réserve de détailler leur intégralité, leur justification et leur impact sur l'exercice. Des titres enregistrés en juste valeur pouvaient ainsi rejoindre le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance ou la catégorie des prêts et créances, en marquant toutefois un résultat sur la base du prix de marché à la date du transfert.

Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'a procédé à aucun transfert de portefeuille au titre de cet amendement.

## CONTRÔLE FISCAL

Au cours de l'exercice, le groupe a fait l'objet d'un contrôle sur les trois derniers exercices par l'administration fiscale. La notification qui en découle a donné quitus à l'établissement sur l'ensemble à l'exception d'une réintégration d'impôts de 113 K€.

## CHANGEMENT DE MODALITÉ D'ESTIMATION COMPTABLE ATTACHÉE À LA PROVISION COLLECTIVE

Cette provision affecte les encours de crédits et les comptes courants des clients notés E+.

E+ est la dernière note des créances saines, avant déclassement en créances douteuses. Le calcul qui s'effectuait sur la base des encours E+ à la fin de chaque mois de novembre pour un exercice comptable donné, est déterminé à compter de l'année 2008, sur la base d'une moyenne de 4 trimestres, à savoir Mars – Juin –

Septembre et Novembre. Les paramètres d'évaluation fondés sur la probabilité de défaut et les pertes en cas de défaut attachés à chaque catégorie de crédits ont été mis à jour, intégrant l'historique de l'année 2007. Ces paramètres sont nationaux. Le résultat du calcul de la dite provision est décrit au paragraphe G de l'annexe traitant des provisions collectives.

**EVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**  
Néant.

## ■ PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Au sein du portefeuille d'investissements, trois signatures présentent, compte tenu de leur valeur de marché au 31 décembre 2008, des moins values potentielles supérieures à 20 % : Banca Italease, CIT Group et European Property Capital.

Une analyse a été effectuée sur chacune de ces contreparties afin d'évaluer la probabilité de défaut qui justifierait le risque de dépréciation durable sur l'une ou l'autre de ces signatures.

### Banca Italease

Avec un actif total de près de 26 Md€, Banca Italease, détenue par les banques populaires, est le leader italien sur le marché du leasing et le deuxième sur le marché de l'affacturage. Des changements dans le pacte d'actionnaires survenus en 2008, ont eu une conséquence directe sur la solidité de l'actionariat et sur les performances opérationnelles de la banque. Ses conditions de refinancement restent tendues dans un environnement délicat, mais son actionariat lui assure toujours un volant de liquidité stable. En janvier 2009, la banque a émis 1,8 Md€ d'obligations sécurisées par des contrats de leasing, lui assurant son refinancement pour 2009. Un projet de recapitalisation par ses actionnaires est également à l'étude. La probabilité de défaut semble donc faible à ce jour.

### CIT Group

La plus importante société financière indépendante aux Etats-Unis est active sur le crédit aux PME, le factoring, le leasing d'avions et de matériel ferroviaire, le crédit affecté, le financement des études. La crise financière a mis en exergue un risque sur le marché hypothécaire américain, mais aussi une forte dépendance au refinancement de marché. Dans ce contexte délicat, le management a pris de nombreuses mesures (émission d'action, d'obligation et vente d'actif) et a modifié le statut social pour devenir une « bank holding company », lui assurant un accès au plan d'aide et de refinancement du trésor américain. A ce jour, il n'existe donc pas de raisons majeures justifiant une dépréciation durable de CIT Group.

## European Property Capital (EPC)

EPC est une titrisation du parc immobilier de France Telecom. La tranche AAA a été dégradée en novembre 2008 en raison de la dégradation du réhausseur Ambac à Baa1. Les fondamentaux de la titrisation restent pourtant excellents et ne justifient pas une dépréciation durable.

## ■ L'ACTIVITE COMMERCIALE

Sur le plan des crédits, l'exercice 2008 marque une inflexion de l'activité, signe que la crise financière atteint l'économie « réelle ».

La collecte de l'épargne bancaire et réglementaire a, en revanche, connu une forte production, avec un moment fort en fin d'année.

### • L'épargne

Hors dépôts à vue, la collecte d'épargne bancaire progresse de 518 M€.

La collecte d'épargne bancaire à terme enregistre une variation positive de 319 M€ soit une progression de 32 %. A l'image de l'année précédente, l'épargne logement recule de 15 % soit -194 M€. Les livrets progressent de 14,8 % à + 340 M€ et les comptes chèques se stabilisent à + 50 M€ soit une variation de + 5%.

L'épargne financière régresse de - 92 M€ soit 14 % de baisse hors parts B, dont la collecte s'élève à près de 27 M€. Enfin l'épargne assurance marque le pas à + 66 M€ soit une progression de + 2,5 %.

### • Les crédits

La production globale de crédit en 2008 s'élève à 1 654 M€ contre 1 824 M€ l'an passé. Ce fléchissement de la demande s'applique à tous les compartiments à l'exception notable de l'agriculture.

	Production	Variation	Encours	Variation Encours N-1
Crédits à la conso.	257	- 10 %	486	-0,55 %
Crédits à l'habitat	853	-13 %	3 928	10,3 %
Crédits aux professionnels	312	-12 %	1 622	9,7 %
dont à l'agriculture	145	+23 %	473	+13,8 %
Crédits aux collectivités et aux associations	49	+21 %	239	+9 %

L'encours global (net des douteux) progresse de 9,3 % à 6 536 M€.

### • Assurance Iard

Le portefeuille du groupe de Maine-Anjou et Basse-Normandie a progressé de 2,25 % pour atteindre 380 067 contrats contre 371 706 en 2007. Le taux de résiliation demeure stable, et le montant des primes encaissées progresse de 4 % d'un exercice à l'autre.

# ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

## ■ ANALYSE DU BILAN

(En M€)	31/12/2008	31/12/2007	Variation	Montant %
<b>Actif</b>				
Caisses, Banques centrales	136	121	14	12%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81	110	-30	-27%
Instruments dérivés de couverture	43	33	10	31%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 027	1 105	-79	-7%
Prêts et Créances sur établissements de crédit	2 312	1 901	411	22%
Prêts et Créances sur la clientèle	6 559	5 942	617	10%
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	663	701	-38	-5%
Compte de régularisation	246	242	4	1%
Immobilisations	54	53	1	2%
<b>Total Actif</b>	<b>11 121</b>	<b>10 209</b>	<b>912</b>	<b>9%</b>
<b>Passif</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	2	5	229%
Instruments dérivés de couverture	69	28	42	152%
Dettes envers les établissements de crédit	831	1 241	-410	-33%
Dettes envers la clientèle	5 987	5 496	492	9%
Dettes représentées par un titre	2 640	1 841	800	43%
Comptes de régularisation	167	194	-27	-14%
Provisions techniques des contrats d'assurance	30	20	10	49%
Provisions pour risques et charges	47	46	2	3%
Capitaux propres	1 341	1 342	-1	0%
<b>Total Passif</b>	<b>11 121</b>	<b>10 209</b>	<b>912</b>	<b>9%</b>

Le total de bilan à 11,1 Md€, est en augmentation de 9 % par rapport à l'année 2007. Grâce à la croissance régulière de l'activité de la banque de détail, les crédits à la clientèle progressent de 617 M€ et la collecte d'épargne affiche avec une variation positive de 492 M€. Le besoin en financement, qui en découle, a donc été comblé plus par des émissions de TCN (+ 800 M€) et moins par de la dette interbancaire (- 410 M€).

La volonté de sécuriser ses ressources de trésorerie en début d'exercice 2009 a ponctuellement conduit le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie à lever d'importants capitaux qui ont alimenté, de façon transitoire, le poste « prêts et créances sur établissements de crédit » au 31.12.2008 à + 411 M€.

Le poste des actifs financiers disponibles à la vente est en repli de - 79 M€. Cette variation doit s'analyser en une variation nette des cessions et acquisitions de - 8 M€ (+ 42 M€ en titres de participations et - 50M€ pour les titres disponibles à la vente), des variations de valeur pour - 52 M€ et de - 19 M€ au titre des dépréciations durables. Cette diminution globale est liée au choix du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie de réduire son exposition sur les portefeuilles financiers au second semestre de l'exercice. Ce choix se retrouve dans la réduction des positions sur actifs détenus jusqu'à l'échéance à - 38 M€, le portefeuille s'amortissant naturellement depuis août 2008.

Pour les mêmes raisons l'encours sur actifs financiers à la juste valeur par résultat se réduit de -30 M€.

Les opérations comptabilisées à la juste valeur par résultat se décomposent de la façon suivante : à l'actif, sont enregistrées d'une part, des titres en juste valeur sur option et d'autre part, les justes valeurs des positions sur dérivés. Le passif ne comprend que des positions « passifs » sur dérivés.

L'analyse détaillée par stratégies de ces postes est la suivante :

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie investit dans des obligations à taux fixe « asset swappés » qui ont fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat afin de supprimer la distorsion comptable générée par les positions de swaps qui les couvrent. Ce poste est en forte baisse, les interventions sur ce type de support étant en diminution.

	2008	2007	Variation	% de var
Obligations assets swappées en JVRO	22	89	-67	-25%
EMTN en JVRO	51	6	45	
Swap de couverture obligations	-6	-1	-5	480%
Actif	2	0		
Passif	-8	-1		
Portefeuille de Caps	5	13	-8	-62%
Actif	5	15		
Passif	0	-1		
JVR Actifs	80	110	-30	-27%
JVR Passifs	-8	-2	-6	239%

La variation du poste EMTN en JVRO de 6 à 51 M€ s'explique par le choix de classer un BMTN en JV sur option. La nature du dérivé incorporé ne permettait pas de le maintenir en titre disponible à la vente. L'impact sur le résultat 2009 s'élève à -1,24 M€ pour un montant nominal à l'origine de 50 M€.

Le second EMTN classé en juste valeur est la ligne Saphir-Antara dont les détails sont communiqués dans les évènements significatifs de l'exercice.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie réalise des opérations de « caps » afin de couvrir d'une part, ses portefeuilles clientèle de crédits à taux variable plafonnés et d'autre part, son risque de transformation. Au 31 décembre 2008, compte tenu de la situation exceptionnelle de la courbe des taux, la démonstration de l'efficacité de la couverture n'a pu être démontrée. Ces caps ont donc été comptabilisés en juste valeur.

Les postes « Instruments de dérivés de couverture » actif et passif, enregistrent les justes valeurs des dérivés réalisés

dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées en CNC dans le portefeuille de macro couverture. Selon les normes IFRS, elles sont traitées selon la pratique dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteur taux fixe sont affectés à une partie du portefeuille de crédits à la clientèle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et les swaps prêteurs inflation (assimilation à un taux fixe en gestion de bilan) sont affectés à une partie des positions livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste dettes représentées par un titre. Les dérivés sont alors considérés comme réalisant une couverture en juste valeur des positions considérées. Les tests de contrôle d'efficacité de couverture sont réalisés annuellement.

En 2008, l'évolution des postes est la suivante :

	2008	2007	Variation	% de var
Swaps/titres émis	26	-3	29	-967%
Swaps clientèle et Inflation	-52	8	-60	-750%
Position nette actif/passif	-26	5	-31	-620%

Les positions sur titres émis sont prêteuses taux fixe. Elles connaissent une forte amélioration avec la baisse des taux. A l'inverse, les positions sur clientèle sont emprunteuses du taux fixe et suivent une évolution inverse.

Le poste « Actifs financiers disponibles à la vente » se détaille de la façon suivante :

	2008	2007	Variation	% de var
Titres DALV	297	412	-115	-28%
Participations	10	8	2	27%
Parts dans les entreprises liées	719	685	34	5%
<b>Total Actifs Disponibles</b>	<b>1 027</b>	<b>1 105</b>	<b>-78</b>	<b>-7%</b>

Le portefeuille d'actifs disponibles à la vente est constitué pour l'essentiel de parts d'OPCVM et d'obligations. En 2008, il diminue de 115 M€. Le BMTN traité en DALV a été reclassé en juste valeur pour 49 M€, 19 M€ ont été réduits au titre des dépréciations durables, le solde étant le fruit de cessions ou de l'amortissement du portefeuille.

Le tableau des variations se décompose comme suit :

	2007	Dépréciations durables	Acquisitions	Cessions	Variations Juste Valeur	2008
Titres de Placement	412	-19		-50	-46	297
Participations	8		2			10
Parts dans les entreprises liées	685		40	0	-6	719

Les acquisitions dans les entreprises liées concernent une souscription au capital du groupe des Assurances du Crédit Mutuel pour 32 M€, Océan Participation pour 3,3 M€, CIC pour 1,2 M€, le CM-CIC ACM pour 1,1 M€. La reprise des titres BFCM de CLOE est neutralisée par les écritures de consolidation et l'impact final ne porte que sur + 0,47 M€.

La variation de juste valeur se détaille comme suit :

ACM SA	41
ACM Iard	11
BFCM	-47
Euro Information	2
CIC	-12
Autres	-1
<b>Total Variation</b>	<b>-6</b>

Pour les sociétés non cotées, les évaluations sont fournies par l'entité qui dispose du contrôle. Pour le CIC, la valeur est celle du cours de bourse à la clôture.

Les actifs détenus jusqu'à échéance, représentent les titres détenus dans le cadre de l'activité autonome de crédit du groupe. A 663 M€, ils sont en diminution de 37,8 M€ par rapport à 2007.

Enfin, la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

	31/12/2007	Affectation	Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de capital	Variation juste valeur	Recyclage	Variation taux de détention	Autres	Résultat	31/12/2008
Réserves consolidées	515,8	55,9	-0,9	-131,0	0,4			34,1	102,4		576,7
Report à nouveau	1,5	4,5	-6,0								0,0
Primes d'émission	9,5										9,5
Gains ou Pertes Latents	507,9					-39,1	-173,3	97,1	80,8		473,4
Capital	246,9			43,8	-16,6						274,1
Résultat	60,4	-60,4								6,9	6,9
<b>Total Situation Nette</b>	<b>1342,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-6,9</b>	<b>-87,2</b>	<b>-16,2</b>	<b>-39,1</b>	<b>-173,3</b>	<b>131,1</b>	<b>183,2</b>	<b>6,9</b>	<b>1340,6</b>

Sur l'exercice 2008, la situation nette du groupe est stable à 1 340 M€, en baisse de 1,3 M€. L'accroissement du capital de 27,2 M€ s'explique par la souscription nette de parts B à hauteur de 26,7. La total de la colonne « Autres » pour 183,2 comprend le retraitement des titres Bfcm pour 180,2 M€ et la variation de la provision d'égalisation de la filiale de réassurance (Socréal) pour 3 M€. La colonne de recyclage comprend le retraitement de la plus value sur la SAS CLOE pour -179,6 M€, le solde traduisant la variation de situation nette sur les titres disponibles à la vente.

## ■ LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En M€)	31/12/2008	31/12/2007	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	125	117	8	7%
Commissions Nettes	84	75	9	12%
Gains ou Pertes sur portefeuille à la JV par résultat	-16	9	-26	-280%
Gains ou Pertes nets sur actifs financiers DALV	14	17	-3	-18%
Résultat des autres activités	-6	12	-18	-146%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>200</b>	<b>229</b>	<b>-29</b>	<b>-13%</b>
Charges Générales d'exploitation	-148	-144	-4	3%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>52</b>	<b>85</b>	<b>-33</b>	<b>-39%</b>
Coût du Risque	-31	1	-32	ND%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>21</b>	<b>86</b>	<b>-65</b>	<b>-75%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-1	-2	1	-43%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>20</b>	<b>84</b>	<b>-64</b>	<b>-76%</b>
Impôt sur le résultat	-13	-24	11	-44%
<b>Résultat Net total IFRS</b>	<b>7</b>	<b>60</b>	<b>-53</b>	<b>-88%</b>
Résultat consolidé - Minoritaires	0	0	0	ND%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7</b>	<b>60</b>	<b>-53</b>	<b>-88%</b>

A 200 M€, le produit net bancaire diminue de -29 M€ par rapport à 2007. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

La marge d'intérêt progresse de + 8M€.

Les commissions nettes progressent quant à elles de 9 M€, ce qui traduit un meilleur taux d'équipement en service de nos sociétaires et clients.

Le résultat des portefeuilles comptabilisés en juste valeur passe à -16 M€, compte tenu de l'impact des valorisations de marché qui s'appliquent dans un contexte de crise (cf. § des événements significatifs).

Le résultat sur les titres disponibles à la vente matérialise un gain net de 14 M€.

Si les produits des autres activités sont en légère diminution à 24 M€ contre 26 M€ en 2007, ce sont surtout les charges 2008 à - 29 M€ contre - 14 M€ en 2007 qui justifient la variation de -18 M€ d'un exercice à l'autre. Une dotation de -4,7 M€ pour risques et charges dont -3,5 M€ liée à la liquidation de Lehman Brothers et l'accroissement du montant des provisions techniques attachées à l'assurance emprunteur à -9,5 M€ constituent les principales variations de ce poste.

Les charges générales d'exploitation restent contenues à -148 M€ soit un accroissement de 3 %.

Le coefficient d'exploitation du groupe s'établit à 74 % contre 63 % l'année précédente.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation ressort en baisse à 52 M€ contre 85 M€ soit une diminution de 40 %.

Le coût du risque marque une forte hausse à 31 M€. Il se décompose ainsi :

	2008	2007	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur base individuelle	-5,8	-1,4	-4,4	314 %
Actualisation des provisions	-1,2	0,8	-2,0	-250 %
Provisions sur base collective	-1,0	1,4	-2,4	-171 %
Provisions sur titres de créances douteuses	-22,7	0,0	-22,7	nd
<b>Total risques</b>	<b>-30,8</b>	<b>0,8</b>	<b>-31,6</b>	<b>-3 950 %</b>

La provision collective constituée sur les clients notés E+ (note la plus basse avant les clients en défaut dans le dispositif de notation interne du groupe CM CIC) est dotée à hauteur de 1 M€. Les impacts des dépréciations appliquées au titres (voir § sur les événements significatifs) s'élèvent à -22,7 M€.

Enfin, compte tenu de la diminution de la charge d'IS de 13 M€, le résultat net IFRS ressort à 6,9 M€ contre 60 M€ en 2007.

## ■ RECAPITULATIF DES RESULTATS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

En K€	2003	2004	2005	2006	2007
	30 870	28 661	64 249	58 318	60 388

Les résultats 2003 et 2004 sont présentés en consolidation normes françaises, le résultat 2005 est retraité normes IFRS. Les normes IFRS s'appliquent à compter de l'exercice 2006.

## ■ CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat du groupe de la façon suivante:

(En M€)	2008	2007	% de variation
Groupe bancaire	6,4	52,7	-88%
Cloe	2,1	0,8	163%
Volney Développement	-0,1	0,0	nd
Socréal	-1,7	6,7	-125%
Acman	0,2	0,3	-33%
<b>TOTAL</b>	<b>6,9</b>	<b>60,4</b>	<b>-89%</b>

Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par Intégration Globale.

Par rapport à l'exercice 2007, la contribution du résultat du Groupe Bancaire est en forte diminution. Le repli de la contribution de la société de réassurance Socréal s'explique par le résultat négatif de la branche « non-vie » et par la dépréciation de ses actifs financiers.

## ■ CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés à capital variable et à responsabilité statutairement limitées dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs et par les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle). Au 31 décembre 2008, les capitaux propres part du groupe sont en progression de 11 % à 859 M€, hors résultat, gains et pertes latentes.

# FONDS PROPRES et EXPOSITION AUX RISQUES

## ■ FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Depuis le 1er janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie se conforme également aux obligations déclaratives résultant de la Directive européenne applicable aux conglomérats. Cela se traduit par le fait que, la différence de mise en équivalence positive des entités consolidées du secteur des assurances, en l'occurrence SOCREAL, est éliminée des fonds propres de base.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

(en M€)	Bâle I		Bâle II	
	2008	2007	2008	2007
Fonds propres de base (Tiers one)	859	830	859	830
Fonds propres complémentaires	225	235	225	235
Déduction des participations				
Ets Crédits	-187	-217	-198	-233
Risques pondérés	6 441	6 192	5 794	5 884
Ratio global	13,94 %	13,6%	15,27 %	14,13 %
Ratio Tiers One	11,88 %	9,9%	13,10 %	12,12 %

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie conserve ses ratios largement supérieurs aux exigences réglementaires, tant au niveau du ratio global (13,94 %), qu'au niveau du Tier One (11,88 %).

## POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de Comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

## RISQUE DE CRÉDIT

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM CIC

(« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation<sup>1</sup> des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du groupe toutes les informations traitées.

Aux vues des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses

propres limites opérationnelles, validées par les Conseils d'administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CMCIC avec un suivi quotidien.

Tout évènement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du groupe.

### Arriérés de paiement 31.12.2008

	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administration centrales	0	0	0	0	0
Etablissement de crédit	0	0	0	0	0
Institution non établissement de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0
Clientèle de détails	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>124 339</b>	<b>641</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>124 980</b>
Administration centrales	0	0	0	0	0
Etablissement de crédit	0	0	0	0	0
Institution non établissement de crédit	10 034	0	0	0	10 034
Grandes entreprises	10 337	0	0	0	10 337
Clientèle de détails	103 968	641	0	0	104 609
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>124 339</b>	<b>641</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>124 980</b>

### RELEVÉS DE LA RÉPARTITION GLOBALE DES ENGAGEMENTS PAR CONTREPARTIE

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, aux travers de divers Comités et lors des Conseils d'Administration.

### ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LA GESTION DU RISQUE

- Un système de cotation national déployé par tous les Groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences règlementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une

cotation unique, au sein du groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E-- pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale, est appliquée à la totalité des engagements. Elle est renouvelée mensuellement.

### TRAITEMENT DES ENCOURS DE LA BANQUE DE DÉTAIL

- Un traitement des dossiers non centralisé

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la direction générale. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par

l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La direction des engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection générale, sur sélection de dossier, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

• **Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation**

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting aux Direction des engagements et Direction générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion, ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées, elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

• **Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit**

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de Comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2008	31.12.2007
<b>Prêts et créances</b>		
Etablissements de crédit	2 312 428	1 901 097
Clientèle	6 590 913	6 031 206
<b>Exposition brute</b>	<b>8 903 341</b>	<b>7 932 303</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>-70 199</b>	<b>-67 733</b>
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-70 199	-67 733
<b>Exposition nette</b>	<b>8 833 142</b>	<b>7 864 570</b>

	31.12.2008 en %	31.12.2007 en %
<b>Répartition des crédits par type de clientèle</b>		
Grand Public	61,2%	67,70%
Entreprises	27,7%	28,70%
Grandes entreprises	7,8%	3,60%
Financements spécialisés	0,0%	0,00%
Autres	3,3%	0,00%

	31.12.2008 en %	31.12.2007 en %
<b>Répartition géographique des risques clientèle</b>		
France	100,0%	100,0%
Europe hors France	0,0%	0,0%
Autres pays	0,0%	0,0%

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Qualité des risques</b>		
Créances dépréciées individuellement	108 833	96 245
Provisions pour dépréciation individuelle	-63 636	-62 184
Provision collective des créances	-6 563	-5 549
<b>Taux de couverture global</b>	<b>64,5%</b>	<b>70,4%</b>
<b>Taux de couverture (provision individuelle seulement)</b>	<b>58,5%</b>	<b>64,6%</b>

■ **TRAITEMENT DE L'ACTIVITE AUTONOME DE CREDIT**

S'agissant des activités de marchés pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 2 portefeuilles distincts :

- Le portefeuille Autonome de Crédit (PAC)
- Le portefeuille d'allocation de long terme (PALT)

Le Portefeuille Autonome de Crédit (PAC) de 1,3 Md€ au 31 Décembre 2008 est réparti en 3 sous portefeuilles :

- Risque Investment Grade : 886 M€
    - 85 % de risques européens, 10 % de risques US
    - Dont 50 % de AAA, 30 % de AA et 12 % A
  - Titres Subordonnés Remboursables : 165 M€ de TSR bancaire
  - Risque Souverain : 260 M€ de risques européens.
- Au cours de l'exercice 2008, l'encours du portefeuille Investment Grade est passé de 1,277 Md€ à 886 M€ (-30 %). Aucun nouvel investissement n'a été effectué

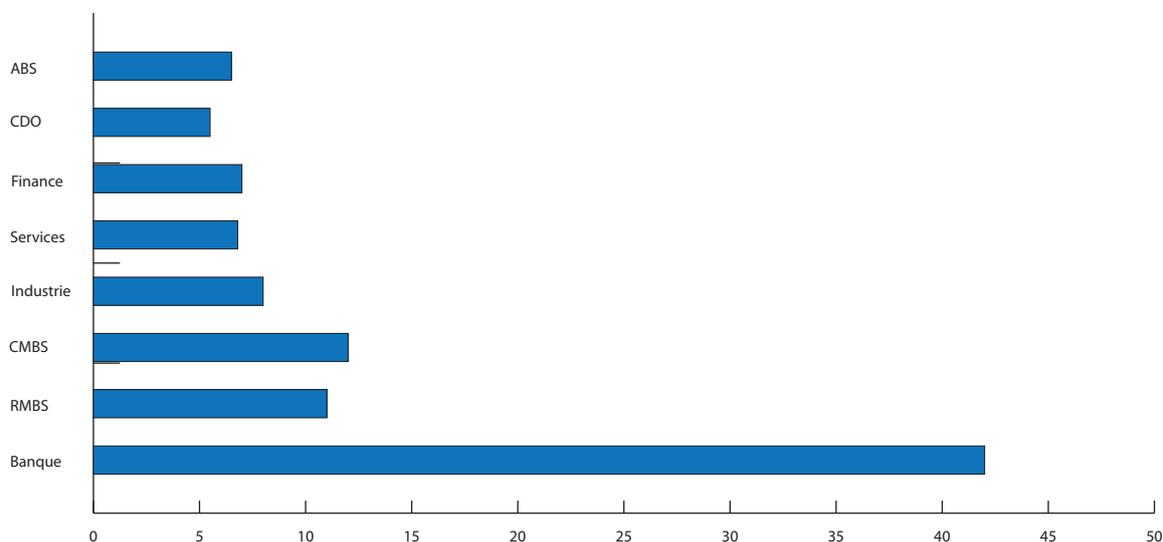
depuis août 2008 (les investissements arrivant à échéance n'ont pas été renouvelés). Parallèlement, la qualité globale du portefeuille a été sensiblement améliorée : la proportion des risques notés AAA représentent aujourd'hui plus de 50 % alors qu'elle représentait à peine 30 % à fin 2007.

La diversification est l'une des clés de la maîtrise des risques du portefeuille autonome de crédit. S'il n'est pas défini de limite sectorielle, un score de diversité global élevé est souhaité. Inférieur à 30 il traduit une assez forte concentration, supérieur à 30 une assez bonne diversification, et entre 40 et 60 un bon compromis entre une large répartition et un niveau acceptable d'intervention sur les marchés.

Le score de diversité s'établit à 31 au 31/12/2008. Le nombre de contreparties s'élevaient à 143 avec un encours moyen exposé de 8 millions d'euros.

La répartition par grands secteurs est également communiquée via le reporting financier mensuel aux instances dirigeantes. A la fin de l'exercice 2008, la ventilation des fonds propres consommés par secteur est la suivante :

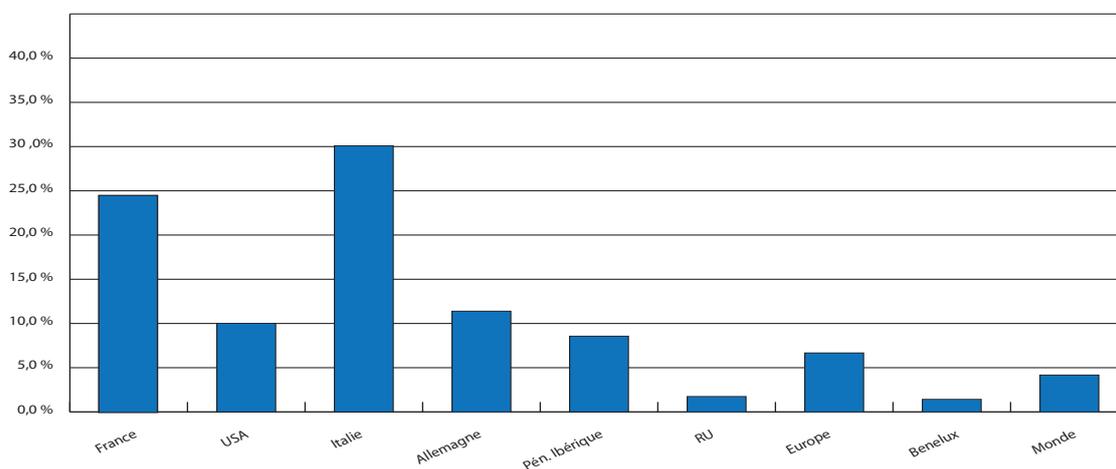
- Répartition sectorielle des Fonds Propres par secteur 31.12.2008



### Répartition Géographique

A l'image de la répartition sectorielle, aucune limite n'est fixée sur la répartition géographique. Cette dernière est néanmoins suivie et communiquée via le reporting mensuel.

- Répartition géographique des FP: portefeuille direct et indirect



La ventilation des signatures était la suivante :

AAA	AA	A	BBB	BB
50,3 %	29,7%	12,8 %	5,8 %	1,4 %

Les échéances se ventilent ainsi :

Échéances	< 3 mois	3 mois - 1an	1 an - 5 ans	> 5 ans
en M€	68	196	414	208

Le portefeuille de TSR est issu de la sortie des SIV Dorada et Zela. Ce portefeuille de TSR à vocation extinctive, est comptabilisé en portefeuille de placement en normes françaises et en AFS en normes IFRS.

Le portefeuille risque souverain est constitué exclusivement de dérivés de crédit et comporte exclusivement du risque d'état européen.

Avant toute reprise d'investissement dans cette activité, il sera effectué, début 2009, une revue exhaustive des stratégies conduites tant sous l'angle du risque de crédit que sous celui du risque de liquidité.

Les titres, détenus en direct, font l'objet d'une couverture contre le risque de taux.

Les participations détenues font l'objet d'allocations de fonds propres spécifiques calculées en fonction des méthodologies d'évaluation de risques contenues dans la réglementation Bâle II.

Le calcul de la consommation de fonds propres économiques se fonde sur la stricte approche Bale II. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a obtenu l'autorisation d'utiliser pour l'arrêté au 31 décembre 2008, son approche notation interne, fondation pour les calculs des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille banques. L'approche standard a été retenue pour le reste des risques sur lesquels la banque est exposée. L'allocation de fonds propres de ce portefeuille est dimensionnée de façon à ce que ce dernier respecte l'exigence réglementaire Bâle II dans le cas où l'intégralité des lignes qui le compose ferait l'objet d'une dégradation généralisée d'une note.

La limite fait l'objet d'un suivi mensuel, sachant que les éventuelles pertes qui seraient effectivement constatées sur l'activité viennent en diminution des fonds propres alloués.

Afin de conserver la logique de détention jusqu'au terme, les titres subordonnés bancaires repris des SIV Dorada et Zela (cf. § sur les événements significatifs), comptabilisés en portefeuille de placement, ont été exclus du dispositif de gestion du portefeuille autonome de crédit. Ils font

l'objet d'un dispositif de suivi en risque spécifique et d'une allocation de fonds propres dédiés. En effet, ils ont vocation à être cédés dès que les marchés seront revenus sur des niveaux plus conformes à la valeur fondamentale de ces titres.

## ■ RISQUES DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un "référentiel de gestion de bilan groupe" harmonisé au sein du groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantané et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

## ■ RISQUE DE LIQUIDITÉ

Comme tous les établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Front Office.

La Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adapté la gestion de son risque de liquidité aux événements majeurs survenus en 2008 suite à la crise de confiance et au défaut de Lehman Brothers.

Pour se refinancer le groupe dispose de plusieurs sources de financement :

- 1- un programme d'émission de Titres de Créances Négociables. Ces programmes bénéficient d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.

2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres.

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH.

4- un accès au programme de refinancement de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) sur des maturités comprises entre 2 et 5 ans.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- Le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable des activités financières autonomes de procéder à des

opérations de couvertures.

- Le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le directeur financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :

- à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2% auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;

- au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.

### Ventilation des maturités pour le risque de liquidité (31/12/2008)

Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	>1 mois ≤ 3 mois
<b>Actif</b>		
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	688	0
Actifs fin. désignés à la J V par le biais du cpte de résultat	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	20 209	458
Actifs fin. disponible à la vente (sans analyse et par part.)	1 098	0
Actifs fin. disponibles à la vente (analyse par titre)	0	0
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	938 264	481 347
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5 046	4 844
Autres actifs (sans analyse et par part.)	25 938	127 666
Autres actifs (analyse par titre)	0	0
<b>Passif</b>		
Dépôts de banques centrales	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 139	0
Passifs fin. désignés à la J V par le biais du cte de résultat	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	27 266	53
<b>Passifs fin. évalués au coût amorti</b>	<b>5 114 276</b>	<b>1 343 789</b>
Dépôts d'administrations centrales	1 579	0
Dépôts d'établissements de crédit	144 184	162 292
Dépôts d'institutions non ets de crédit	1 200	0
Dépôts de grandes entreprises	138 259	3 869
Dépôts de la clientèle de détail	4 169 540	71 399
Titres de dette, y compris les obligations	659 514	1 106 229
Passifs subordonnés	0	0
<b>Autres engagements</b>	<b>1 055 419</b>	<b>44 471</b>

- Les marges dégagées sur le portefeuille d'allocation de long terme et sur le portefeuille autonome de crédit

- La liquidité du groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2008 s'élevait à 3 217 M€. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé. Au 31 décembre 2008, ce coefficient s'élevait à 146%, pour une norme de 100%.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 85 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2008, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 101,6 %.



>3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 2 ans	>2 ans ≤ 5ans	>5 ans	Indéterm.	Total
19	62	684	5 697	0	7 150
10 213	0	0	63 274	0	73 487
1 341	0	2 597	18 404	0	43 009
332	20 524	13 632	161 349	74 508	271 443
0	0	0	0	726 994	726 994
608 748	704 958	1 553 446	4 506 704	38 649	8 832 116
59 807	40 796	129 718	423 110	0	663 321
4 360	7	111	0	0	158 082
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	1	2 450	4 292	0	7 882
0	0	0	0	0	0
656	1 957	16 500	22 951	0	69 383
<b>858 033</b>	<b>311 521</b>	<b>836 827</b>	<b>991 101</b>	<b>22 046</b>	<b>9 477 593</b>
4	0	0	0	0	1 583
256 173	76 185	43 081	154 125	136	836 176
0	0	0	0	0	1 200
8 521	1 287	10 517	5 287	31	167 771
183 268	192 338	744 225	457 125	2 993	5 820 888
410 067	41 711	39 004	374 564	18 886	2 649 975
0	0	0	0	0	0
<b>627 644</b>	<b>197 326</b>	<b>290 482</b>	<b>27 246</b>	<b>43 419</b>	<b>2 286 007</b>

## ■ RISQUE DE TAUX

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées aux Conseils d'Administration pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la commission européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;  
relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100%.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinés à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisable capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

**Une limite sur la position de transformation :** une partie de la marge d'intérêt transformée est réalisée en refinançant

le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10% du RBE prévu pour la première année, 8% du RBE la deuxième, 6% du RBE la troisième et 4% ensuite. Au 31 décembre 2008, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1% sur les taux variables, +/- 0.5% sur les taux réglementés).

**Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement :** il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20% des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité de la VAN à une variation des taux de 200pb est de 11,72 % ou 89 M€.

## ■ RISQUE DE CHANGE

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et, Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

## ■ RISQUES DE MARCHÉ

Au travers de ces activités, le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas soumis aux déclarations réglementaires liées au risque de marché. Cependant, certaines opérations logées au sein des portefeuilles peuvent être impactées par l'évolution générale des marchés. Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans une nomenclature des stratégies autorisées. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents Comités et présentées périodiquement à la direction générale et aux Conseils d'Administration. Par ailleurs, ces derniers fixent annuellement un certain nombre de limites, portant notamment sur les contreparties, le risque de taux ou encore d'actions et autres titres.

Le suivi du respect des limites est assuré régulièrement par les Back et Middle-Offices et fait l'objet de reporting aux hiérarchies directes, à la Direction générale et aux Conseils d'administration. Les éventuels dépassements sont validés par les organes délibérants, de même que les mesures correctives pour revenir dans les limites prévues.

Au 31 décembre 2008, les expositions au risque de marché étaient représentées principalement par le PAC (réf Traitement de l'activité autonome de crédit) et par le portefeuille d'Activité Long Terme (PALT). Le PALT était investi à hauteur de 179 M€ au 31 Décembre 2008 et réparti :

- en risque Actions à hauteur de 8 %
- en risque de Gestion Alternative à hauteur de 37 % (dont 43 % via un BMTN à Capital Garanti)
- en risque Taux à hauteur de 21 %
- en liquidités à hauteur de 34 %

Le PALT a vu son encours baisser de 5,63 % et son allocation modifiée au cours de l'exercice 2008... La part des actifs non risqués (Monétaire) est passée de 16 % à plus de 34 % entre décembre 2007 et décembre 2008. Dans le même temps l'allocation Action et Taux est passée de plus de 50 % à 30 %. Il est comptabilisé en portefeuille titres disponibles à la vente.

## ■ BILAN ET PERSPECTIVES

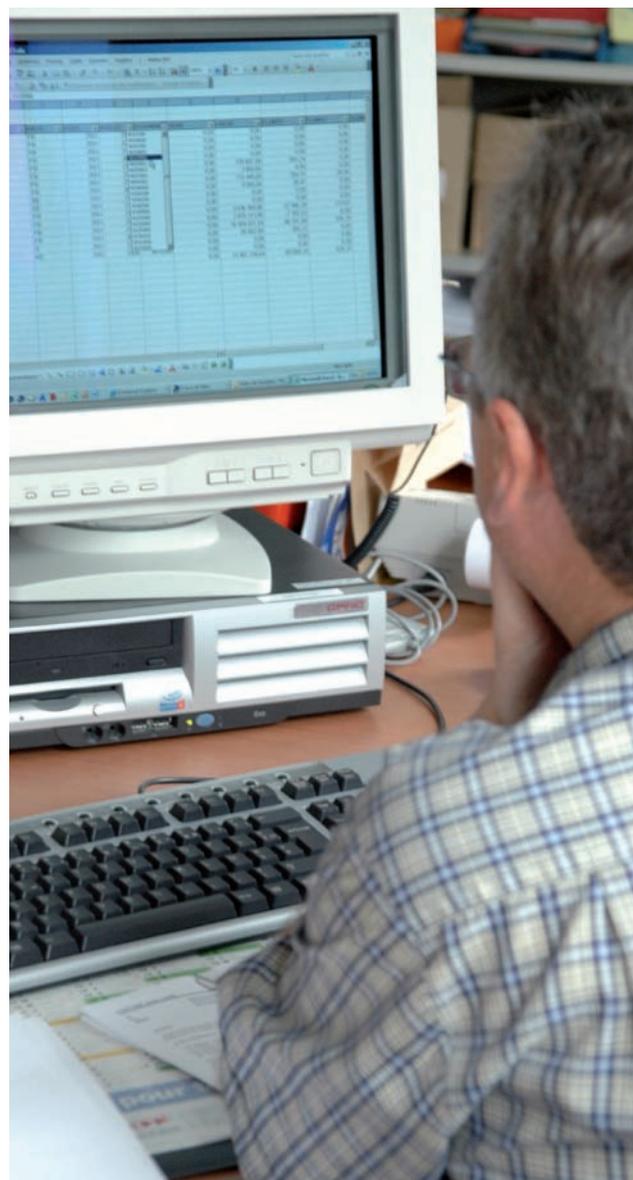
Les effets de la crise des « subprimes », née en 2007 se sont propagés à l'ensemble de la finance et de la banque à l'échelon international en 2008. Aujourd'hui, l'ensemble de l'économie est affecté, transformant ainsi la crise financière en crise économique planétaire.

Dans ce contexte, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-

Anjou et Basse-Normandie a procédé à deux choix majeurs :

- gérer ses portefeuilles pour compte propre de manière défensive en réduisant ses expositions,
- renforcer la sécurité de ses sources de financement, en pleine coopération avec le groupe national.

En 2009, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie maintiendra les efforts engagés, et axera sa vigilance sur l'évolution du coût du risque de la banque de détail. La qualité de ses ratios règlementaires (ratio de liquidité égal à 146 %, ratio Tier1 égal à 12,9 %) permet au groupe de disposer des moyens pour faire face à un environnement économique contraignant et de répondre aux sollicitations de ses clients et sociétaires en conservant la pleine capacité de financer leurs projets.



# LISTE DES MANDATS FÉDÉRATION

Monsieur Daniel LEROYER

**Président du Conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)  
Creavenir (Association)  
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois  
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie (Association)  
SAS CLOE

**Membre du Conseil de Surveillance**

CIC  
Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA)

**Administrateur**

SAS Volney Développement  
SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)  
Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association)

**Représentant permanent de la Fédération de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au CA**

GIE CLOE SERVICES

**Représentant permanent de la Caisse fédérale du CMMABN au CA**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Monsieur Eric BUYSENS

**Vice-Président**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien

Monsieur Joseph CHAINEAU

**Vice-Président**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Administrateur**

Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint Tugal – Changé

**Président du Conseil de surveillance**

BAYESIA

Monsieur Bernard FÉRON

**Vice-Président**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Administrateur**

Caisse de Crédit Mutuel de Coutances

Madame Noëlle CAILLET

**Vice-Présidente**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Administrateur**

Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

Monsieur Michel LAMBERT

**Vice-Président**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel de Pré en Pail et des Avalloirs

Monsieur Jacky MICHEL

**Vice-Président**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel de Alençon Centre

Monsieur Jean-Luc RAVENEL

**Vice-Président**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel de Coullaines

Monsieur Daniel RÉGEREAU

**Vice-Président du Conseil d'administration**

*Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane*

**Membre du Conseil de Surveillance**

*Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA)*

**Administrateur**

*Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)  
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)*

---

Monsieur Jean-Claude SOUAVIN

**Vice-Président du Conseil d'administration**

*Caisse de Crédit Mutuel du Val d'Huisne*

**Président du Conseil de Surveillance**

*Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA)*

**Administrateur**

*Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)  
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)*

---

Monsieur Michel ANGOT

**Administrateur**

*Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie*

**Président**

*Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Notre Dame*

---

Monsieur Bernard AUBRY

**Vice-Président**

*Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou*

---

Monsieur Roger AURY

**Administrateur**

*Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie*

**Président**

*Caisse de Crédit Mutuel de Argentan  
Association CAPEB*

---

Monsieur Jean-Luc BIGARÉ

**Administrateur**

*Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
URSSAF*

**Président Directeur Général**

*SA PLAFITECH*

**Trésorier**

*Laval Développement  
Fédération BTP 53*

**Gérant**

*SCI LORKA  
SCI LA PAIX  
SCI BAC*

**Président**

*Caisse de Crédit Mutuel Laval Saint Tugal – Changé*

---

Monsieur Stéphane BIGOT

**Administrateur**

*Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie*

**Président**

*Caisse de Crédit Mutuel de Ernée Bocage*

---

Monsieur Jean-Marc BUSNEL

**Président**

*ACOMEXINTAI (Chine)*

**Vice-Président**

*Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouet  
URSCOP*

**Administrateur**

*Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
ACOME  
WAT (Chine)  
ACOME SRL (Italie)  
ACOME (Espagne)  
VOLNEY DÉVELOPPEMENT*

---

Monsieur Daniel CRÉTEAU

**Administrateur**

*Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
Caisse de Crédit Mutuel du Mans Centre*

---

Monsieur Jacky DRON

**Administrateur**

*Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie*

**Vice-Président**

*Caisse de Crédit Mutuel de Château du Loir*

---

Monsieur Jean-Yves DROTS

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
Caisse de Crédit Mutuel de Granville

---

Monsieur Jean-Pierre GAUMÉ

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais

**Autres**

Sapronat  
Earl des Nizières

---

Monsieur Guy MAZERES

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel de Valognes

**Trésorier**

Société des Courses de Valognes

---

Monsieur Jean-Claude MIGNOT

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel de Les Pieux

---

Monsieur Jacques PASQUIER

**Président du Conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Laval Avesnières

**Membre du Conseil de Surveillance**

Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA)  
BAYSIA  
ALL-4-TECH  
TOPA  
HAPTION

**Administrateur**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS  
ACMAN)  
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)  
LOC'AAIR

---

Monsieur Jack PIRON

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Fresnellerie

---

Monsieur René REMOND

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
Caisse de Crédit Mutuel de Avranches

---

Monsieur Michel ROUSSEAU

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
ACADEA

**Président**

Caisse de Crédit Mutuel de La Flèche

---

Monsieur Bernard SEROT

**Vice-Président**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

---

Madame Aude BESTIN

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

---

Madame Marie-Annick COME

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

---

Monsieur Hubert THOREAU

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Vice Président**

SCL 53

**Trésorier**

Laval Mayenne Technopole

---

## Comité d'entreprise

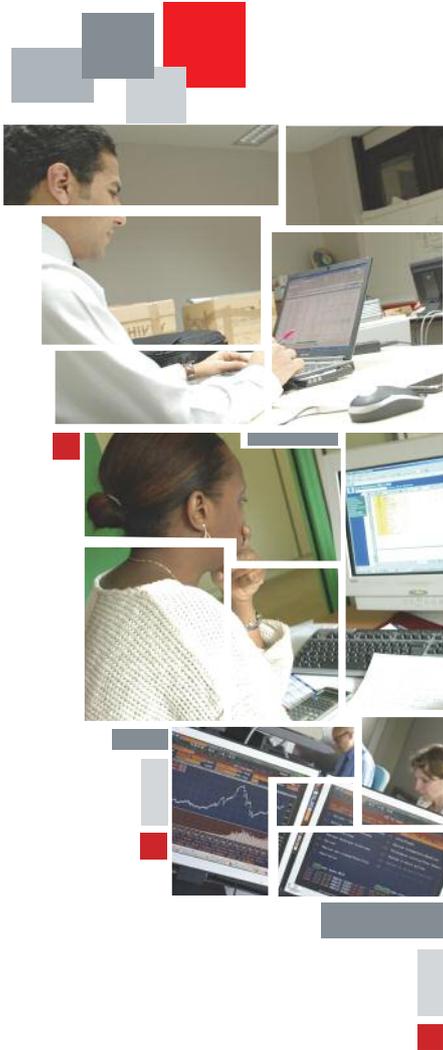
### **Administrateur**

*Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie*

---



# COMPTES CONSOLIDES IFRS



Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Société coopérative anonyme à capital variable

Siège social : 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9.

Siret : 775 613 912.

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

## ■ BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

Actif	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, Banques centrales, CCP.....	1a	135 626	121 138
Actifs financiers à la juste valeur par résultat.....	2a,2c,4	80 637	110 418
Instruments dérivés de couverture.....	2c,3a,4	43 009	32 825
Actifs financiers disponibles à la vente.....	5a, 5b	1 026 601	1 105 460
Prêts et créances sur les établissements de crédits.....	1a	2 312 428	1 901 097
Prêts et créances sur la clientèle .....	6a	6 520 714	5 963 473
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.....	3b	38 724	-21 342
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance .....	7	663 321	701 121
Actifs d'impôts courants.....	9a	76 273	55 810
Actifs d'impôts différés.....	9b	3 819	9 414
Compte de régularisation et actifs divers.....	10a	165 570	176 888
Immeubles de placement.....	12	277	355
Immobilisations corporelles .....	13a	53 866	52 496
Immobilisations incorporelles.....	13b	28	6
<b>Total de l'actif</b>		<b>11 120 893</b>	<b>10 209 158</b>

Passif	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	2b,2c,4	7 882	2 396
Instruments dérivés de couverture.....	2c,3a,4	69 383	27 526
Dettes envers les établissements de crédit.....	1b	830 550	1 240 755
Dettes envers la clientèle.....	6b	5 987 260	5 495 564
Dettes représentées par un titre .....	15	2 639 863	1 843 335
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux...	3b	453	-2 690
Passifs d'impôts courants.....	9a	29 167	20 007
Passifs d'impôts différés.....	9b	1 733	16 132
Compte de régularisation et passifs divers.....	10b	136 141	157 781
Provisions techniques des contrats d'assurance.....	16	30 410	20 463
Provisions pour risques et charges.....	17	47 380	45 861
Capitaux propres totaux.....		1 340 671	1 342 027
Capitaux propres part du Groupe.....	19a	1 340 263	1 342 025
Capital et réserves liées.....	19a	283 591	256 356
Réserves consolidées.....	19a	576 374	517 345
Gains ou pertes latents ou différés.....	19b	473 329	507 935
Résultat de l'exercice.....		6 969	60 388
Intérêts minoritaires.....		409	3
<b>Total du passif</b>		<b>11 120 893</b>	<b>10 209 158</b>

# COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

En milliers	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés.....	21	540 845	431 462
Intérêts et charges assimilées .....	21	-416 010	-314 962
Commissions (produits).....	22	99 502	92 136
Commissions (charges).....	22	-15 836	-17 586
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	23	-16 450	9 146
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	24	13 920	16 931
Produits des autres activités.....	25	24 167	26 636
Charges des autres activités.....	25	-29 802	-14 266
<b>Produit net bancaire IFRS.....</b>		<b>200 336</b>	<b>229 498</b>
Charges générales d'exploitation.....	26a,26b	-141 493	-137 733
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des Immobilisations corporelles et incorporelles.....	26c	-6 645	-6 358
<b>Résultat brut d'exploitation IFRS.....</b>		<b>52 198</b>	<b>85 407</b>
Coût du risque .....	27	-30 802	822
<b>Résultat d'exploitation IFRS.....</b>		<b>21 396</b>	<b>86 229</b>
Gains ou pertes sur autres actifs .....	28	-443	- 2 005
Variations de valeur des écarts d'acquisition.....	29	-699	0
<b>Résultat avant impôt IFRS.....</b>		<b>20 254</b>	<b>84 224</b>
Impôts sur les bénéfices.....	30	-13 295	- 23 835
<b>Résultat net.....</b>		<b>6 959</b>	<b>60 389</b>
Intérêts minoritaires.....		-10	1
<b>Résultat net</b>		<b>6 969</b>	<b>60 388</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

## EN MILLIERS D'EUROS

En milliers d'euros	31.12.08	31.12.07
Résultat net	6 959	60 389
Impôt	13 295	23 835
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>20 254</b>	<b>84 224</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 472	6 037
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	170	322
+/- Dotations nettes aux provisions	48 551	-2 203
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	462	2 011
+/- Autres mouvements	66 485	-22 965
<b>=Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>122 140</b>	<b>-16 798</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-565 608	439 409
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-71 830	-402 424
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	843 952	122 835
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-15 302	4 487
- impôts versés	-32 654	-55 666
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>158 558</b>	<b>108 640</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>300 952</b>	<b>176 066</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (a)	-44 108	-109 159
+/- Flux liés aux immeubles de placement	32	66
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 469	-12 642
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-52 545</b>	<b>-121 735</b>
<b>+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>20 355</b>	<b>26 066</b>
<b>+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (b)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>20 355</b>	<b>26 066</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>268 762</b>	<b>80 397</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	300 952	176 066
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-52 545	-121 735
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement ( C)	20 355	26 066
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>185 026</b>	<b>104 629</b>
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	120 918	107 474
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	64 108	-2 845
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>453 788</b>	<b>185 026</b>
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	135 455	120 918
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	318 333	64 108
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>268 762</b>	<b>80 397</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves (2)	Impact PV/MV des actifs DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
<b>Situation nette 31/12/2006</b>	<b>215 565</b>	<b>9 495</b>	<b>464 309</b>	<b>418 747</b>	<b>58 317</b>	<b>1 166 433</b>	<b>2</b>
Affectation du résultat (N-1)			58 317		-58 317	0	
Variation du capital de la mère	31 296					31 296	
Distribution de la mère			-5 230			-5 230	
Correction de situation nette			-1 556			-1 556	
Changements méthode CNC			1 505			1 505	
Variation PM/MV actif DALV				89 188		89 188	
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					60 388	60 388	1
<b>Situation nette 31/12/2007</b>	<b>246 861</b>	<b>9 495</b>	<b>517 345</b>	<b>507 935</b>	<b>60 388</b>	<b>1 342 024</b>	<b>3</b>
Affectation du résultat (N-1)			60 388		-60 388	0	
Variation du capital de la mère	27 235					27 235	
Distribution de la mère			-6 880			-6 880	
Correction de situation nette			5 521	177 871		183 392	392
Variation PM/MV actif DALV				-212 477		-212 477	24
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					6 969	6 969	-10
<b>Situation nette 31/12/2008</b>	<b>274 096</b>	<b>9 495</b>	<b>576 374</b>	<b>473 329</b>	<b>6 969</b>	<b>1 340 263</b>	<b>409</b>

(1) DALV: disponible à la vente

(2) Les réserves, au 31 décembre 2008, se décomposent en:

- réserve légale	9 849
- réserve spéciale plus values long terme	59 281
- réserve facultative	351 290
- réserves consolidées	188 961
- report à nouveau	-33 007
	<u>576 374</u>

Rémunération du capital:

Il sera proposé une rémunération globale de:

- 588 K€ au titre des parts à intérêt prioritaire
- 5 860 K€ au titre des parts B

Les revenus de parts sont assimilés aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tel.

# ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

## ■ PRINCIPES COMPTABLES GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie établit ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS. En effet, il fait partie de l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS.

Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

C'est donc en toute logique, que le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels depuis le 1er janvier 2006.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2004-R03 du Conseil national de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

Description	Maturité	Montant	Devise	Encours €	Décote
LEHMAN BROS HLDG 2011	04/05/2011	5 000 000	EUR	5 000 000	4 500 000
LEHMAN EUR3M+0.20	25/10/2011	5 000 000	EUR	5 000 000	4 500 000
LEHMAN EUR3M +0.25	21/05/2009	3 000 000	EUR	3 000 000	2 700 000
LEHMAN LIBUS3M+0.23	12/01/2012	2 735 000	USD	1 958 000	1 800 000

### • Exposition via l'investissement sur Saphir Antara

Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est investi sur l'EMTN Saphir Antara, dont l'arrangeur est Lehman Brothers pour un montant de 7 M€.

Le rendement de cet EMTN émis par Saphir Finance Public Limited Company, une société de droit irlandais, est indexé sur la performance d'un panier I-Traxx. L'actif de la société est exclusivement composé de parts de fonds monétaires. La société a en outre contracté une opération de hors bilan avec Lehman Brothers Special

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2008 du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

### Faillite Lehman Brothers

A la date du défaut de Lehman Brothers le 15 septembre 2008, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie était exposé sur cette signature de la façon suivante :

#### • Exposition directe

15 M€ d'euros d'exposition directe en risque de crédit via les opérations suivantes :

- 5 M€ de dette obligataire senior Lehman Brothers Holding (LBH), détenue en portefeuille d'investissement.
  - 10 M€ de protections vendues sur la dette senior LBH, qui ont entraîné la livraison de trois obligations émises par Lehman Brothers pour un montant nominal équivalent.
- L'ensemble de ces positions est traité au 31 décembre 2008, en portefeuille « douteux-compromis », et fait l'objet d'une provision à hauteur de 90 % des encours soit 13,47 M€ (évaluation retenue par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Financing, à travers laquelle la société reçoit la performance d'un investissement sur contrats de futures sur le marché du crédit (I-Traxx).

Enregistré en juste valeur par résultat sur option, le titre était valorisé à 70% au premier semestre de l'exercice contre 88% au 31 décembre 2007.

Suite à la faillite de la banque Lehman Brothers, arrangeur de l'opération et contrepartie du swap procurant la rémunération, la Trustee Bank of New York procède à la liquidation de l'opération.

En date du 31 décembre 2008, BNY Trustee Services Limited n'avait pas fini sa mission. Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a donc, à titre conservatoire, estimé la valorisation de Saphir à 30 %, et a constaté la différence en résultat, soit un montant de 4,08 M€ au titre de l'exercice.

#### •Opération de hors bilan avec Lehman Brothers

Au 15 septembre 2008, date de la mise sous le régime de la loi des faillites américaines (Chapter XI) de Lehman Brothers, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie garantissait 171 M€ de dettes seniors réparties sur 12 émetteurs, à Lehman Brothers Europe. Ces opérations étaient inscrites comme garantie données au bilan du groupe en conformité avec la norme IFRS 37.

Compte tenu de l'impossibilité de Lehman Brothers d'assurer le paiement de ces primes au titre de la garantie reçue, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a signifié le 18 septembre 2008 la résiliation de l'ensemble des opérations sur contrats dérivés. La convention ISDA autorise, en effet, la partie non défaillante aux contrats sur instruments financiers à résilier l'intégralité des positions entre les parties, à en effectuer une évaluation et à en compenser les montants pour fixer une soultte de résiliation qui clôt l'ensemble des obligations attachées aux contrats.

Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a, en application du contrat ISDA, réclamé à Lehman Brothers Europe le montant des primes courues non versées à la date de résiliation, soit une somme de 109 376 €.

Dans l'attente de la fin des procédures en cours liées à la faillite de cet établissement, le groupe a constitué une provision pour risques et charges de 3,5 M€.

#### Failite de Kaupthing

Dans le cadre de son activité financière d'investissement pour compte propre, le groupe détenait une dette obligataire de 5 M€ inscrite en « actifs détenus jusqu'à l'échéance ». La ligne a pu être cédée matérialisant une moins value de 4,65 M€, qui impacte le poste gains ou pertes nettes sur actifs disponible à la vente.

#### Failite du Véhicule Sigma

Au début de l'exercice 2008, suite aux événements survenus en août 2007, marquant le début de la crise financière, seuls subsistaient au bilan du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au titre des opérations de SIV, les investissements en parts subordonnées du fond Sigma. Ces parts étaient comptabilisées en disponible à la vente et impactaient la situation nette du groupe.

Cet investissement, scindé en deux tranches, a connu des sorts différents en 2008 :

- La première, la plus importante en montant (20 M€), a été intégralement remboursée le 15 février 2008.
- La seconde, en revanche, a été affectée par la défaillance du fonds Sigma le 30 septembre 2008. En effet, malgré l'absence de pertes majeures au sein de son portefeuille, le fonds, ne pouvant boucler son plan de financement au lendemain du défaut de Lehman Brother, a été déclaré défaillant. Le montant des appels de marges déjà réalisés, et les décotes appliquées à la mise en place des opérations de pensions livrées dépassant le montant représenté par les parts subordonnées, l'intégralité de celles-ci ont, de facto, été perdues pour les investisseurs.

Ces parts de la tranche 2, acquises pour une contrevaieur de 9,9 M€ (13 M\$), ont été déclassées au 31 décembre 2008 en créances douteuses et compromises, entraînant :

- un impact positif sur la situation nette de 3,5 M€
- une perte finale de 9,04 M€ net du gain des couvertures de change, comptabilisée en coût du risque.

#### Rachat de l'intégralité des parts de CLOE

Le 30 avril 2008, les groupes de Caen, Laval et Orléans ont convenu de la dissolution de la holding qu'ils contrôlaient de façon commune, la SAS CLOE. Cette société détenait un portefeuille composé exclusivement de participations à caractère stratégique, dans les filiales du groupe Crédit Mutuel. D'un commun accord, il a été convenu que l'opération de dissolution se réaliserait par une opération de « transmission universelle du patrimoine » qui serait réalisée par le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

A cette fin, les opérations suivantes ont été réalisées.

Tout d'abord, la SAS CLOE a cédé la totalité de son portefeuille de participations à ses trois actionnaires. Le portefeuille titres a été ventilé en fonction du taux de détention de chaque partenaire à savoir, 45 % pour le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, 35 % pour le Crédit Mutuel du Centre, 20 % pour le Crédit Mutuel de Normandie. Pour toutes les lignes, la cession a été réalisée sur la base de leur évaluation au 31.12.2007, telle qu'elle avait été déterminée selon les mécanismes du groupe Crédit Mutuel. Cette opération a matérialisé une plus value de 179,6 M€ dans les comptes de la SAS CLOE.

Ensuite, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé au rachat des titres de la SAS CLOE auprès du groupe du Crédit Mutuel du Centre et du groupe du Crédit Mutuel de Normandie. Ces

opérations de rachat se sont réalisées sur la base de l'actif net de la SAS CLOE. A l'issue de cette opération de rachat, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient la SAS CLOE à 100 %. De ce fait, cette dernière a fait l'objet d'une intégration globale au 31 décembre 2008.

Le traitement de consolidation a généré :

- Une annulation de la plus value de 179,6 M€ par contreparties des réserves latentes groupe de 80,8 M€ et en réserves consolidées groupe de 98,8M€
- Une élimination de l'acompte sur dividende de 53,5M€ versé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie
- La comptabilisation d'un écart d'acquisition de 0,7 M€ dans le cadre de l'élimination des titres de la SAS CLOE.

#### **Cession de 10 % du capital de Volney Développement et acquisition de 10 % du capital d'Océan participations**

Afin de renforcer leur coopération dans le domaine du capital investissement, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et le Crédit Mutuel Océan ont pris des participations croisées à hauteur de 10 % dans leur filiale de capital développement. Dans le cadre de cette décision, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a donc cédé 10 % des titres de sa filiale Volney Développement pour un prix de 383 K€ et acquis 10 % de la société Océan Participation pour un prix de 3,315 M€.

Il a été convenu en outre, qu'un complément de prix de 0,8 M€ pourrait être versé au 31 mai 2013, si la société Océan Participation satisfaisait à son objectif de rentabilité, à savoir une valorisation égale ou supérieure au jour de la transaction.

#### **Augmentation du capital de la Caisse fédérale**

Une augmentation de 100M€ du capital de la Caisse fédérale a été réalisée le 1er juillet 2008 et entièrement souscrite par les Caisses Locales. L'objectif est de renforcer le fonds de roulement de la Caisse fédérale en maintenant un règlement financier équilibré.

#### **Amendement comptable de la norme IFRS 39 du 13 octobre 2008**

Dans le cadre de la gestion de la crise financière, les normalisateurs comptables ont autorisé la possibilité de procéder à des changements de portefeuilles comptables, sous réserve de détailler leur intégralité, leur justification et leur impact sur l'exercice. Des titres enregistrés en juste valeur pouvaient ainsi rejoindre le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance ou la catégorie des prêts et créances, en marquant toutefois un résultat sur la base du prix de marché à la date du transfert.

Le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-

Normandie n'a procédé à aucun transfert de portefeuille au titre de cet amendement.

#### **Contrôle fiscal**

Au cours de l'exercice, le groupe a fait l'objet d'un contrôle sur les trois derniers exercices par l'administration fiscale. La notification qui en découle a donné quitus à l'établissement sur l'ensemble à l'exception d'une réintégration d'impôts de 113 K€.

#### **Changement de modalité d'estimation comptable attachée à la provision collective**

Cette provision affecte les encours de crédits et les comptes courants des clients notés E+.

E+ est la dernière note des créances saines, avant déclassement en créances douteuses. Le calcul qui s'effectuait sur la base des encours E+ à la fin de chaque mois de novembre pour un exercice comptable donné, est déterminé à compter de l'année 2008, sur la base d'une moyenne de 4 trimestres, à savoir Mars – Juin – Septembre et Novembre. Les paramètres d'évaluation fondés sur la probabilité de défaut et les pertes en cas de défaut attachés à chaque catégorie de crédits ont été mis à jour, intégrant l'historique de l'année 2007. Ces paramètres sont nationaux. Le résultat du calcul de la dite provision est décrit au paragraphe G de l'annexe traitant des provisions collectives.

#### **Evènements survenus après la clôture de l'exercice : néant**

#### **PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Au sein du portefeuille d'investissements, trois signatures présentent, compte tenu de leur valeur de marché au 31 décembre 2008, des moins values potentielles supérieures à 20 % : Banca Italease, CIT Group et European Property Capital.

Une analyse a été effectuée sur chacune de ces contreparties afin d'évaluer la probabilité de défaut qui justifierait le risque de dépréciation durable sur l'une ou l'autre de ces signatures.

#### **Banca Italease**

Avec un actif total de près de 26 Md€, Banca Italease, détenue par les banques populaires, est le leader italien sur le marché du leasing et le deuxième sur le marché de l'affacturage. Des changements dans le pacte d'actionnaires survenus en 2008, ont eu une conséquence directe sur la solidité de l'actionariat et sur les performances opérationnelles de la banque. Ses conditions de refinancement restent tendues dans un environnement délicat, mais son actionariat lui assure toujours un volant de liquidité stable. En janvier 2009, la banque a émis 1,8 Md€ d'obligations sécurisées par des contrats de

leasing, lui assurant son refinancement pour 2009. Un projet de recapitalisation par ses actionnaires est également à l'étude. La probabilité de défaut semble donc faible à ce jour.

### CIT Group

La plus importante société financière indépendante aux Etats-Unis est active sur le crédit aux PME, le factoring, le leasing d'avions et de matériel ferroviaire, le crédit affecté, le financement des études. La crise financière a mis en exergue un risque sur le marché hypothécaire américain, mais aussi une forte dépendance au refinancement de marché. Dans ce contexte délicat, le management a pris de nombreuses mesures (émission d'action, d'obligation et vente d'actif) et a modifié le statut social pour devenir une « bank holding company », lui assurant un accès au plan d'aide et de refinancement du trésor américain. A ce jour, il n'existe donc pas de raisons majeures justifiant une dépréciation durable de CIT Group.

### European Property Capital (EPC)

EPC est une titrisation du parc immobilier de France Telecom. La tranche AAA a été dégradée en novembre 2008 en raison de la dégradation du réhausseur Ambac à Baa1. Les fondamentaux de la titrisation restent pourtant excellents et ne justifient pas une dépréciation durable.

## NOTE 1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### • Détermination du périmètre

#### Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

#### Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le

périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Le périmètre de consolidation est composé :

- *Des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

### Variations du périmètre

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2008, le périmètre du groupe a connu les évolutions suivantes :

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a cédé 10% du capital qu'il détenait dans sa filiale Volney développement au groupe du Crédit Mutuel de La Roche sur Yon.

Les parts de la SAS CLOE détenues par les groupes de Crédit Mutuel de Normandie et du Centre (65%) ont été intégralement rachetées par le groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Cette entité est dorénavant consolidée par intégration globale à 100% et non plus par intégration proportionnelle à 45%.

### • Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au 31.12.2008 est le suivant :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt d'intégration	Méthode en K€	CA ou PNB	Résultat Net	Activité Exercée
Volney développement	90,0%	90,0%	I.G	n.a.	-89	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	I.G	320	155	Société de courtage d'assurance
SOCREAL	99,99%	99,99%	I.G	31 282	-1 679	Société de réassurance
CLOE	100,0%	100,0%	I.G	n.a.	2 145	Société holding

(IG= intégration globale)

### Sociétés non retenues pour la consolidation

Plusieurs sociétés ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,00 % par la Caisse Fédérale du CM MABN.
- de la SNC SIDEL, détenue à 50.00% par la Caisse Fédérale du CM MABN.
- du GIE CLOE Fournitures, détenu à 44,99% par la Caisse Fédérale du CM MABN.

### NOTE 2

#### PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

##### •Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est la suivante :

##### Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

##### •Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

##### •Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

### NOTE 3

#### PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût.

Le groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;

- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le groupe ;
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005, un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005. Le groupe a opté pour son application à compter du 1er janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe ;
- le retraitement des états financiers selon IAS 29 relatif à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes est pris en compte bien que le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne soit pas concerné ;
- les dérivés incorporés dans un contrat hôte sont séparés le cas échéant conformément à la norme IFRIC9.
- Le groupe n'a pas eu recours à l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

##### •Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

- Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagement de financement et de garantie

### **Critères de classement et règles de transfert**

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « *Prêts et créances* », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » ou « *Actifs financiers disponibles à la vente* », selon l'amendement IAS 39.

### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « *Prêts et Créances* ».

### **Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

### **Provision collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradations internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées, en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

- Titres

Les achats et ventes normalisés sont enregistrés dès la date de transaction pour toutes les catégories de titres.

### **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat** **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### ***Instruments négociés sur un marché actif***

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

#### ***Instruments négociés sur un marché non actif***

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait

(crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elle reflète la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

#### **Classification**

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
  - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
  - la réduction significative de distorsions de traitement comptable entre certains actifs et passifs.

#### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les plus et moins values de cession ne comprennent pas les revenus et dividendes.

#### **Actifs financiers disponibles à la vente**

##### **Classification**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

##### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

##### **Dépréciation et risque de crédit des actifs disponibles à la vente**

###### **a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres**

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenus variables, le groupe Crédit Mutuel considère qu'en cas d'absence de volatilité accrue du marché, une dévalorisation du titre d'au moins 20% par rapport à son coût d'acquisition sur une période de plus de six mois consécutifs, constitue un indicateur de dépréciation suffisamment fort pour déclencher une analyse. L'analyse est effectuée ligne à ligne. Si elle conclut à une perte probable, celle-ci est constatée en résultat, dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles

tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

#### **b) Dépréciation au titre du risque de crédit**

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

#### **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

##### **Classification**

Cette catégorie correspond aux actifs financiers à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable que le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres ne peuvent faire l'objet d'opérations de couverture du risque de taux d'intérêt. Par ailleurs, les règles de cession de ce portefeuille, définies par la norme IAS 39, s'avèrent très strictes.

##### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

##### **Risque de Crédit**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré).

Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût

du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

#### **Dérivés et comptabilité de couverture**

##### **Comptabilités de couverture**

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle n'est pas utilisée par le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

##### **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un

actif financier classé en Actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour gérer ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement règlementaires (FINREP).

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture. Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### • Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, ...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction. Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### • Dettes subordonnées

Néant.

#### • Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

#### • Provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement

#### • Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

#### • Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

#### • Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

#### **Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestation aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du

régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme du secteur privé en fonction de la durée des engagements, a été fixé à 4,3 %,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales, conduit à une revalorisation de la masse salariale annuelle de 3%,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brute au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le tableau ci-après résume les évolutions de la valeur des actifs et passifs sur les 5 dernières années :

Toutes sommes en K€ base décembre	2004	2005	2006	2007	2008
Engagement de Passif Social	6 030	6 837	7 062	7 336	7 222
Valeur de l'Actif (contrat)	6 271	7 183	7 064	7 383	7 715
Solde Actif/Passif	241	346	2	47	493
Revalorisation de l'Actif	270	277	307	318	332
Rendement de l'actif	4,9%	4,4%	4,3%	4,5%	4,5%
Primes versées au contrat	0	747	225	584	413
IFC versées aux salariés et reprises au contrat	144	111	651	410	748

### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

### Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

### Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

#### • Activités d'assurance

Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie consolide par intégration globale une société de réassurance : SOCREAL.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres

aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats de réassurance émis sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par SOCREAL suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires.

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

#### • Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles		
Immeubles .....	Constructions- Structures	20 ans linéaire
	Equipements	20 ans linéaire
	Agencements - Installations	10 ans linéaire
Mobilier.....		10 ans linéaire
Matériel.....		5 ans linéaire
Matériel informatique...		4 ans linéaire

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

#### • Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

#### • Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

#### Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

#### • Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous

la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### • Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2008, le montant des garanties financières données s'élève à 483 M€. Ces dernières ont été exclusivement accordées au bénéfice d'établissements de crédits. L'exposition du groupe se répartit sur des signatures souveraines et de grandes signatures institutionnelles, pour majorité constituées de banques internationales. L'évolution de l'encours garanti au cours de l'année écoulée est la suivante :

Expositions (en M€)	2007	2008	Variation
Corporate	351	223	-36%
- dont signatures bancaires	263	178	-32%
Etats Souverains	270	260	-4%
- dont Roy. D'Espagne	0	40	ND
- dont Rép. De Grèce	60	60	0%
- dont Rép. De Hongrie	50	40	-20%
- dont Rép. D'Italie	60	30	-50%
- dont Rép. De Pologne	50	20	-60%
- dont Rép. Du Portugal	30	30	0%
- dont Rép. Tchèque	20	40	100%
<b>Total</b>	<b>621</b>	<b>483</b>	<b>-22%</b>

Après analyse, en dépit de la crise financière, le groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie considère que les plans de soutien des grands Etats accordés aux banques d'une part, et à la forte interdépendance des Etats souverains de l'Europe d'autre part, éloignent la perspective d'un évènement de crédit

qui seul permettrait de justifier la constatation de dépréciations durables.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### • Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

#### Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

#### Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

#### • Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers cotés lorsque la juste valeur est jugée non pertinente car liée à l'absence de cotation. Dans ce cas, les lignes concernées sont décrites dans le paragraphe relatif aux « Evènements significatifs »

- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- dépréciations durables
- provisions sur créances dépréciées
- provisions pour risques et charges
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
- impôts différés actifs

#### NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE (IAS 14)

L'activité centrale du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

#### NOTE 5 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont les sociétés consolidées, et les administrateurs du 2ème degré (Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les

tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

Les chiffres donnés ci-après sont tous exprimés en milliers d'Euros.

#### NOTE 6 INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA REMUNERATION ET DES AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et les membres du Comité Exécutif. Leur rémunération 2008 est la suivante :

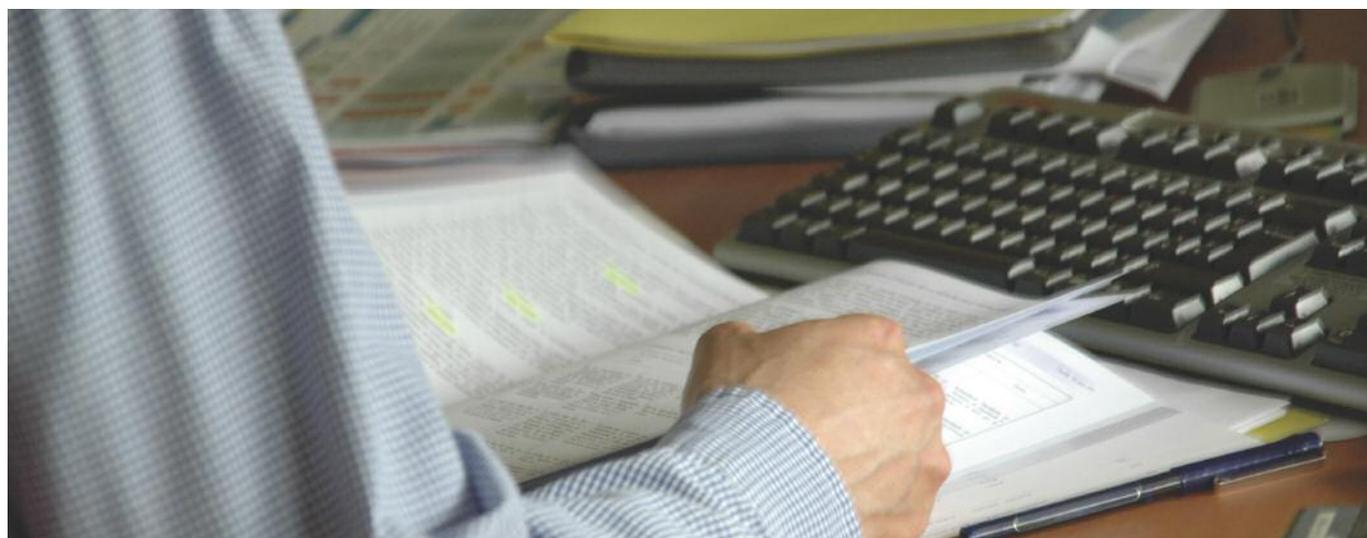
	Part fixe	Part variable	Avantages en nature
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>144</b>	<b>21</b>

La part fixe est constituée des salaires.

La part variable est constituée de la participation et de l'intéressement.

Salaires	Avantages Court Terme	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de contrat
921	210	1 050	269

Les salaires sont constitués de la part fixe et des avantages en nature. Les avantages à court terme comprennent la part variable soit intéressement et participation des salaires ainsi que les congés payés et primes. Les avantages postérieurs à l'emploi sont formés des sommes versées au titre des retraites complémentaires et sur-complémentaires.



**NOTE 7****NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE**

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 1	Présentation des états financiers (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact significatif de présentation
IAS 23	Coûts d'emprunt (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRS 2	Paiement fondé sur des actions (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRS 8	Secteurs opérationnels (remplacement d'IAS 14 information sectorielle)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact non significatif
IFRIC 11	IFRS 2 – Traitement comptable de certains accords particuliers de paiements fondés sur des actions : actions propres et transactions intra-groupe	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRIC 13	Programmes de fidélisation de la clientèle	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRIC 14	IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné

**NOTE 8****EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

néant.

**NOTE 9****RECAPITULATIF DES RESULTATS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS**

En K€	2003	2004	2005	2006	2007
	30 870	28 661	64 249	58 318	60 388

Les résultats 2003 et 2004 sont présentés en consolidation normes françaises, le résultat 2005 est retraité normes IFRS. Les normes IFRS s'appliquent à compter de l'exercice 2006.

## ■ NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

### I. Notes relatives au bilan

#### NOTE 1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

##### 1. a. Prêts et créances sur les établissements de crédits

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales.....	107 954	93 688
Caisse.....	27 672	27 450
<b>Total</b>	<b>135 626</b>	<b>121 138</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel.....	1 873 372	1 671 611
Autres comptes ordinaires.....	23 541	3 529
Prêts.....	75 365	61 361
Autres créances.....	318 975	130 539
Titres non cotés sur un marché actif.....	0	15 395
Créances rattachées.....	21 175	18 662
<b>Total</b>	<b>2 312 428</b>	<b>1 901 097</b>

##### 1. b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Autres comptes ordinaires.....	2 428	3 807
Emprunts.....	169 053	139 280
Autres dettes.....	653 398	1 086 003
Pensions.....	0	2 956
Dettes rattachées.....	5 671	8 709
<b>Total</b>	<b>830 550</b>	<b>1 240 755</b>

#### NOTE 2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

##### 2. a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008			31.12.2007		
	Transaction	Juste valeur sur options	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
- Obligations & autres titres à revenu fixe.	0	73 487	73 487	0	95 663	95 663
. cotés.....	0	24 727	24 727	0	95 663	95 663
. non cotés.....	0	48 760	48 760	0	0	0
- Instruments dérivés de transaction.....	7 150	0	7 150	14 755	0	14 755
<b>Total</b>	<b>7 150</b>	<b>73 487</b>	<b>80 637</b>	<b>14 755</b>	<b>95 663</b>	<b>110 418</b>

## 2. b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction.....	7 882	2 396
<b>Total</b>	<b>7 882</b>	<b>2 396</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2008	31.12.2007
.Vente à découvert de titres		
- Effets publics.....	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe.....	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable.....	0	0
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction.....	7 882	2 396
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction .....	0	0
<b>Total</b>	<b>7 882</b>	<b>2 396</b>

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat : Néant.

## 2. c. - Hiérarchie de la juste valeur

	31.12.2008	
	Niveau 1	Total
<b>Actifs financiers</b>		
Transaction / JVO		
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	73 487	73 487
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	7 150	7 150
Instruments dérivés de couverture	43 009	43 009
<b>Total</b>	<b>123 646</b>	<b>123 646</b>
<b>Passifs financiers</b>		
Transaction / JVO		
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	7 882	7 882
Instruments dérivés de couverture	69 383	69 383
<b>Total</b>	<b>77 265</b>	<b>77 265</b>

## NOTE 3 – COUVERTURE

### 3. a. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat).....	43 009	69 383	32 825	27 526
<b>Total</b>	<b>43 009</b>	<b>69 383</b>	<b>32 825</b>	<b>27 526</b>

### 3 b – Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur	
	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
. d'actifs financiers.....	38 724	-21 342
. de passifs financiers.....	453	-2 690

## NOTE 4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31.12.2008			31.12.2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés de transaction</b>						
<i>Instruments de taux</i>						
Swaps.....	185 386	1 781	7 841	100 690	1 051	1 958
Autres contrats fermes.....	0	0	0	0	0	0
Options et instr conditionnels.....	204 573	5 369	41	233 948	13 704	438
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps.....	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes.....	1 453	0	0	5 677	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>391 412</b>	<b>7 150</b>	<b>7 882</b>	<b>340 315</b>	<b>14 755</b>	<b>2 396</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps.....	2 557 526	43 009	69 383	1 981 279	32 825	27 526
Options et instr conditionnels.....	55 000	0	0	285 000	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>2 612 526</b>	<b>43 009</b>	<b>69 383</b>	<b>2 266 279</b>	<b>32 825</b>	<b>27 526</b>
<b>Total</b>	<b>3 003 938</b>	<b>50 159</b>	<b>77 265</b>	<b>2 606 594</b>	<b>47 580</b>	<b>29 922</b>

## NOTE 5 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

### 5a – Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008	31.12.2007
. Effets publics.....	22 040	42 143
. Obligations et autres titres à revenu fixe.....	168 405	218 269
- Cotés.....	166 801	163 919
- Non cotés.....	1 604	54 350
. Actions et autres titres à revenu variable.....	105 653	149 866
- Cotés.....	70 851	105 015
- Non cotés.....	34 802	44 851
. Titres immobilisés.....	729 328	693 074
- Titres de participations.....	7 917	7 486
- Autres titres détenus à long terme.....	2 254	43
- Parts dans les entreprises liées.....	719 157	685 545
. Créances rattachées.....	1 175	2 108
<b>Total</b>	<b>1 026 601</b>	<b>1 105 460</b>
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	473 353	507 935
Dont obligations dépréciées	22 306	-
Dont provision pour dépréciation	21 748	-3 343

### 5b - Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,68%	297 300	8 914 400	34 900	16 500
SA SODELEM	8,00%	31 444	589 884	255 577	984
SA GACM	8,59%	1 966 728	1 987 193	143 898	149 359
SA ACM IARD	3,60%	879 630	3 014 511	1 623 935	181 340
SA EURO INFORMATION	7,84%	418 080	516 574	531 077	51 219
SAS SIBE PARTICIPATION	17,27%	3 751	3 795	0	8
SNC SIDEL	50,00%	-312	3 191	50	30
SAS LAVAL Mayenne Investissement	11,00%	784	1 918	95	-9
SAS PATRIMONIALE 72	11,00%	1 219	1 252	25	13
OCEAN PARTICIPATIONS	10,00%	29 549	29 872	1 704	3 759

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2007 (chiffres CNC).

## NOTE 6 – CLIENTÈLE

### 6a – Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2008	31.12.2007
Créances saines.....	6 482 080	5 934 961
. Créances commerciales.....	42 566	42 039
. Autres concours à la clientèle.....	6 416 432	5 872 094
- crédits à l'habitat.....	3 941 085	3 540 889
- autres concours et créances diverses dont pensions.....	2 475 347	2 331 205
. Créances rattachées.....	23 082	20 828
Créances d'assurance et réassurance.....	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle.....	108 133	96 245
<b>Créances brutes.....</b>	<b>6 590 913</b>	<b>6 031 206</b>
Provisions individuelles.....	-63 636	-62 184
Provisions collectives.....	-6 563	-5 549
<b>Total</b>	<b>6 520 714</b>	<b>5 963 473</b>
dont prêts subordonnés.....	138	138

Opérations de location financement avec la clientèle : Néant.

### 6b- Dettes envers la clientèle

	31.12.2008	31.12.2007
. Comptes d'épargne à régime spécial.....	4 341 608	4 137 387
- à vue.....	2 834 455	2 501 688
- à terme.....	1 507 153	1 635 699
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne.....	3 764	3 347
<b>Sous-total.....</b>	<b>4 345 372</b>	<b>4 140 734</b>
. Comptes ordinaires.....	1 076 646	1 020 039
. Comptes et emprunts à terme.....	556 490	328 012
. Pensions.....	0	0
. Dettes rattachées .....	8 752	6 779
. Dettes d'assurance et de réassurance.....	0	0
<b>Sous-total.....</b>	<b>1 641 888</b>	<b>1 354 830</b>
<b>Total</b>	<b>5 987 260</b>	<b>5 495 564</b>

## NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31.12.2008	31.12.2007
. Titres.....	663 279	696 470
- Obligations et autres titres à revenu fixe.....	663 279	696 470
. Cotés.....	653 279	677 481
. Non cotés.....	10 000	18 989
. Créances rattachées.....	4 542	4 651
<b>Total Brut</b>	<b>667 821</b>	<b>701 121</b>
dont actifs dépréciés	5 000	0
Provisions pour dépréciation	-4 500	0
<b>Total Net</b>	<b>663 321</b>	<b>0</b>

## NOTE 8 - CADRAGE DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

	31.12.2007	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2008
Prêts et créances sur la clientèle.....	-67 733	-18 829	16 363	0	-70 199
Titres en AFS "disponibles à la vente".....	-3 343	-18 516	203	-92	-21 748
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"..	0	-9 600	5 100	0	-4 500
<b>Total</b>	<b>-71 076</b>	<b>-46 945</b>	<b>21 666</b>	<b>-92</b>	<b>-96 447</b>

## NOTE 9 – IMPÔTS

### 9a – Impôts courants

	31.12.2008	31.12.2007
Actif (par résultat).....	76 273	55 810
Passif (par résultat).....	29 167	20 007

### 9b – Impôts différés

	31.12.2008	31.12.2007
Actif (par résultat).....	239	9 414
Actif (par capitaux propres).....	3 580	0
Passif (par résultat).....	2 115	2 701
Passif (par capitaux propres).....	-382	13 431

## NOTE 10 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

### 10a – Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2008	31.12.2007
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement.....	18 678	22 142
Produits à recevoir.....	10 300	3 014
Comptes de régularisation divers.....	45 719	47 644
<b>Sous-total</b>	<b>74 697</b>	<b>72 800</b>
Autres actifs		
Débiteurs divers.....	90 873	104 088
<b>Sous-total</b>	<b>90 873</b>	<b>104 088</b>
<b>Total</b>	<b>165 570</b>	<b>176 888</b>

## 10b- Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement.....	0	40
Charges à payer.....	12 793	5 546
Comptes de régularisation divers.....	87 207	102 999
<b>Sous-total</b>	<b>100 000</b>	<b>108 585</b>
<b>Autres passifs</b>		
Versements restant à effectuer sur titres.....	398	442
Créditeurs divers.....	35 140	48 755
<b>Sous-total</b>	<b>35 538</b>	<b>49 197</b>
<b>Autres passifs d'assurance</b>		
Dépôts et cautionnements reçus.....	603	
<b>Sous-total</b>	<b>603</b>	
<b>Total</b>	<b>136 141</b>	<b>157 781</b>

### NOTE 11 – PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE : Néant.

### NOTE 12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2008
Coût historique.....	1 047	0	-98	-8	941
Amortissement et dépréciation.	-692	-38	66	0	-664
<b>Montant net</b>	<b>355</b>	<b>-38</b>	<b>-32</b>	<b>-8</b>	<b>277</b>

### NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

#### 13a – Immobilisations corporelles

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2008
<b>Coût historique</b>					
Terrains d'exploitation.....	2 066	81	-18	8	2 137
Constructions d'exploitation.....	86 622	10 407	-5 019	0	92 010
Autres immobilisations corporelles.	30 220	2 019	-9 900	0	22 339
<b>Total</b>	<b>118 908</b>	<b>12 507</b>	<b>-14 937</b>	<b>8</b>	<b>116 486</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
Constructions d'exploitation.....	-44 960	-5 307	4 067	0	-46 200
Autres immobilisations corporelles.	-21 452	-1 136	6 168	0	-16 420
<b>Total</b>	<b>-66 412</b>	<b>-6 443</b>	<b>10 235</b>	<b>0</b>	<b>-62 620</b>
<b>Montant net</b>	<b>52 496</b>	<b>6 064</b>	<b>-4 702</b>	<b>8</b>	<b>53 866</b>

Dont immeubles loués en location financement : Néant.

### 13B – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	31.12.2008
<b>Coût historique</b>				
. Immobilisations acquises.....	4 380	304	-279	4 405
- logiciels.....	29	0	0	29
- autres.....	4 351	304	-279	4 376
<b>Total</b>	<b>4 380</b>	<b>304</b>	<b>-279</b>	<b>4 405</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>				
. Immobilisations acquises.....	-4 374	-282	279	-4 377
- logiciels.....	-29	0	0	-29
- autres.....	-4 345	-282	279	-4 348
<b>Total</b>	<b>-4 374</b>	<b>-282</b>	<b>279</b>	<b>-4 377</b>
<b>Montant net</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>28</b>

### NOTE 14 – ECART D'ACQUISITION

	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autres variation	31.12.2008
Ecart d'acquisition brut	0		0	699	699
Dépréciations	0		0	-699	-699
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### NOTE 15 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2008	31.12.2007
Bons de caisse.....	16 850	9 276
TMI & TCN.....	2 605 110	1 815 123
Dettes rattachées.....	17 903	18 936
<b>TOTAL</b>	<b>2 639 863</b>	<b>1 843 335</b>

### NOTE 16 – PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31.12.2008	31.12.2007
Vie.....	2 180	1 682
Non vie.....	28 230	18 781
<b>TOTAL</b>	<b>30 410</b>	<b>20 463</b>

## NOTE 17 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31.12.2008
Provisions pour engagements de retraite & avantages similaires....	710	99	0	-77	732
Provisions pour risques.....	15 846	1 833	0	-2 900	14 779
Autres.....	29 305	4 999	-1 346	-1 089	31 869
<b>Total</b>	<b>45 861</b>	<b>6 931</b>	<b>-1 346</b>	<b>-4 066</b>	<b>47 380</b>

### Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne.....	187 179	440 111	252 857	880 147
Montant des provisions sur PEL.....	5 098	124	319	5 541
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne.....				197 351
Montant des provisions sur CEL.....				3 293
Dotations Provisions EL.....				(243)
Reprises Provisions EL.....				423
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL.....				94 794
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL.....				2 760

### Engagements de retraites et avantages similaires

	31.12.2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2008
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite.....	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme).....	710	99	-77	732

## NOTE 18 – DETTES SUBORDONNÉES

Néant.

## NOTE 19 – RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

### 19a – Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2008	31.12.2007
. Capital et réserves liées au capital.....	283 591	256 356
- Capital.....	274 096	246 861
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion.....	9 495	9 495
. Réserves consolidées.....	576 374	517 345
- Autres réserves (dont effets liés à la première application).....	576 373	515 839
- Report à nouveau.....	1	1 506
<b>Total</b>	<b>859 965</b>	<b>773 701</b>

Les caisses locales sont des sociétés à capital variable et à responsabilité statutairement limitées dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs et par les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

### 19b – Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente.....	473 329	507 935
- dérivés de couverture (CFH).....	0	0
<b>Total</b>	<b>473 329</b>	<b>507 935</b>

\* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

## NOTE 20 – ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2008	31.12.2007
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissements de crédit.....	19 888	17 368
Engagements en faveur de la clientèle.....	664 071	739 703
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements d'ordre de la clientèle.....	584 865	718 685
<b>Engagements sur titres</b>		
Autres engagements donnés.....	72 166	619
Engagements reçus	31.12.2008	31.12.2007
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus de la clientèle.....	83	83
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit.....	785 951	680 217
Engagements reçus de la clientèle.....	95 231	80 271
<b>Engagements sur titres</b>		
Autres engagements reçus.....	7 767	9 693



## NOTE 24 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	Dividendes	31.12.2008		Total
		PV/MV réalisées	Dépréciation	
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe...	588	0	588	
. Actions et autres titres revenu variable.....	2 340	1 155	0	3 495
. Titres immobilisés.....	14 711	-19	-205	14 487
. Autres.....	0	-4 650	0	-4 650
<b>Total</b>	<b>17 051</b>	<b>-2 926</b>	<b>-205</b>	<b>13 920</b>

	Dividendes	31.12.2008		Total
		PV/MV réalisées	Dépréciation	
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe...	0	-1 266	-3 000	-4 266
. Actions et autres titres à revenu variable.....	305	9 298	0	9 603
. Titres immobilisés.....	12 076	-6	-476	11 594
<b>Total</b>	<b>12 381</b>	<b>8 026</b>	<b>-3 476</b>	<b>16 931</b>

## NOTE 25 – PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2008	31.12.2007
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance :.....	21 103	23 109
- primes acquises.....	31 282	28 717
- produits nets des placements.....	-10 179	-5 608
. Charges refacturées.....	308	343
. Autres produits.....	2 756	1 532
<b>Sous-total</b>	<b>24 167</b>	<b>24 984</b>
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance :.....	-24 050	-13 078
- charges de prestations.....	-13 971	-12 436
- variation des provisions.....	-9 947	-380
- charges techniques et non techniques.....	-132	-262
. Immeubles de placement :.....	-38	-46
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu).....	-38	-46
. Autres charges.....	-5 714	510
<b>Sous-total</b>	<b>-29 802</b>	<b>-12 614</b>
<b>Total autres produits nets / autres charges nettes</b>	<b>-5 634</b>	<b>12 370</b>

## NOTE 26 – FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	-95 825	-94 231
Autres charges	-52 313	-49 860
<b>TOTAL</b>	<b>-148 138</b>	<b>-144 091</b>

## 26a- Charges de personnel

	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements.....	-55 893	-55 030
Charges sociales.....	-24 281	-23 583
Intéressement et participation des salariés.....	-9 126	-9 344
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.....	-6 525	-6 274
<b>Total</b>	<b>-95 825</b>	<b>-94 231</b>

Effectifs moyens

	31.12.2008	31.12.2007
Techniciens de la banque.....	1 103	1 093
Cadres.....	544	540
<b>Total</b>	<b>1 647</b>	<b>1 633</b>

Aucune charge n'est provisionnée ni enregistrée au titre du droit individuel à la formation (DIF). Le volume d'heures cumulé au 31 décembre 2008 s'élève à 140 000 heures.

## 26b- Autres charges d'exploitation

	31.12.2008	31.12.2007
Impôts et taxes.....	-4 821	-4 826
Services extérieurs.....	-41 366	-39 251
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	519	575
<b>Total</b>	<b>-45 668</b>	<b>-43 502</b>

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat

En K€	31.12.2008
Mazars & Guérard, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie.....	127
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval.....	85
Groupe Fidorg, 18 Rue Claude Bloch, 14050 Caen.....	5
<b>Total</b>	<b>217</b>

## 26c- Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2008	31.12.2007
Amortissements :	-6 474	-6 037
- immobilisations corporelles	-6 444	-6 004
- immobilisations incorporelles	-30	-33
Dépréciations :	-171	-321
- immobilisations incorporelles	-171	-321
<b>Total</b>	<b>-6 645</b>	<b>-6 358</b>

## NOTE 27 – COÛT DU RISQUE

31.12.2008	Dotations	Reprises	Créances irrecouvrables couvertes	Créances irrecouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-18 383	15 387	-5 361	-239	541	-8 055
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres clientèle	-18 383	15 387	-5 361	-239	541	-8 055
<b>Sous total</b>	<b>-18 383</b>	<b>15 387</b>	<b>-5 361</b>	<b>-239</b>	<b>541</b>	<b>-8 055</b>
HTM - DJM	-9 600	5 100	0	0	0	-4 500
AFS - DALV	-18 421	203	0	0	0	-18 218
Autres	-413	384	0	0	0	-29
<b>Total</b>	<b>-46 817</b>	<b>21 074</b>	<b>-5 361</b>	<b>-239</b>	<b>541</b>	<b>-30 802</b>

31.12.2007	Dotations	Reprises	Créances irrecouvrables couvertes	Créances irrecouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-13 548	19 974	-6 464	-367	1 341	936
. Location financement	0	0	0	0	0	0
. Autres clientèle	-13 548	19 974	-6 464	-367	1 341	936
<b>Sous total</b>	<b>-13 548</b>	<b>19 974</b>	<b>-6 464</b>	<b>-367</b>	<b>1 341</b>	<b>936</b>
HTM - DJM	0	0	0	0	0	0
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	-335	221	0	0	0	-114
<b>Total</b>	<b>-13 883</b>	<b>20 195</b>	<b>-6 464</b>	<b>-367</b>	<b>1 341</b>	<b>822</b>

## NOTE 28 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles & incorporelles	-443	-2 005
. MV de cession	-1 009	-2 779
. PV de cession	566	774
<b>TOTAL</b>	<b>-443</b>	<b>-2 005</b>

## NOTE 29 – VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31.12.2008	31.12.2007
Dépréciation des écarts d'acquisition	-699	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-699</b>	<b>0</b>

## NOTE 30 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt exigible	-4 754	-19 886
Charge d'impôt différé	-8 589	-4 473
Ajustements au titre des exercices antérieurs	48	524
<b>TOTAL</b>	<b>-13 295</b>	<b>-23 835</b>

### Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2008	31.12.2007
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-0,60 %	-
Décalages permanents	-16,08 %	-4,97%
Crédits d'impôt	-2,18 %	-0,81%
Autres	50,07 %	-0,35%
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>65,64 %</b>	<b>28,30%</b>
<b>Résultat taxable</b>	<b>20 254</b>	<b>84 224</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>-13 295</b>	<b>-23 835</b>

### Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	4 509	-560	5 771	13 431
- provisions	8 225	1 616	7 641	2 691
- autres décalages temporaires	-8 915	677	-3 998	10
<b>Total des actifs et passifs d'impôts différés</b>	<b>3 819</b>	<b>1 733</b>	<b>9 414</b>	<b>16 132</b>

## ■ EXPOSITION AUX RISQUES

### NOTE R1 – RATIOS RÉGLEMENTAIRES FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances,

consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Depuis le 1er janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel.

Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie se conforme également aux obligations déclaratives résultant de la Directive européenne applicable aux conglomerats. Cela se traduit par le fait que, la différence de mise en équivalence positive des entités consolidées du secteur des assurances, en l'occurrence SOCREAL, est éliminée des fonds propres de base.

## NOTE R2 – SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

### • Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de Comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

### Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif

de suivi du risque crédit du groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du groupe toutes les informations traitées.

Aux vues des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par les Conseils d'administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du groupe.

## Arriérés de paiement 31.12.2008

	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	Total
<b>Instruments de dette</b>	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	124 339	641	0	0	124 980
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	10 034	0	0	0	10 034
Grandes entreprises	10 337	0	0	0	10 337
Clientèle de détail	103 968	641	0	0	104 609
<b>Total</b>	<b>124 339</b>	<b>641</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>124 980</b>

## Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes

délibérants, aux travers de divers Comités et lors des Conseils d'Administration.

### Eléments d'information sur la gestion du risque

*Un système de cotation national déployé par tous les Groupes*

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail.

Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E-- pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale, est appliquée à la totalité des engagements et renouvelée mensuellement.

#### Traitement des encours de la Banque de détail

##### *Un traitement des dossiers non centralisé*

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la direction générale. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La direction des engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection générale, sur sélection de dossier, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

#### Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting aux Direction des engagements et Direction générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion, ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées, elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

#### Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie, au travers de Comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2008	31.12.2007
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	2 312 428	1 901 097
Clientèle	6 590 913	6 031 206
Exposition brute	8 903 341	7 932 303
Provisions pour dépréciation		
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-70 199	-67 733
Exposition nette	8 833 142	7 864 570

#### Risques de crédit auprès de la clientèle

	31.12.2008	31.12.2007
	en %	en %
<b>Répartition des crédits par type de clientèle</b>		
Grand Public	61,2%	67,7%
Entreprises	27,7%	28,7%
Grandes entreprises	7,8%	3,6%
Autres	3,3%	-
<b>Répartition géographique des risques clientèle</b>		
France	100%	100%

	31.12.2008	31.12.2007
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	108 833	96 245
Provisions pour dépréciation individuelle	-63 636	-62 184
Provision collective des créances	-6 563	-5 549
Taux de couverture global	64,5%	70,4%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	58,5%	64,6%

#### • Traitement de l'activité autonome de crédit

S'agissant des activités de marchés pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 2 portefeuilles distincts :

Le portefeuille Autonome de Crédit (PAC)  
Le portefeuille d'allocation de long terme (PALT)

Le Portefeuille Autonome de Crédit (PAC) de 1,3 Md€ au 31 Décembre 2008 est réparti en 3 sous portefeuilles :

Risque Investment Grade : 886 M€  
- 85 % de risques européens, 10 % de risques US  
- Dont 50 % de AAA, 30 % de AA et 12 % A  
Titres Subordonnés Remboursables : 165 M€ de TSR bancaire  
Risque Souverain : 260 M€ de risques européens.

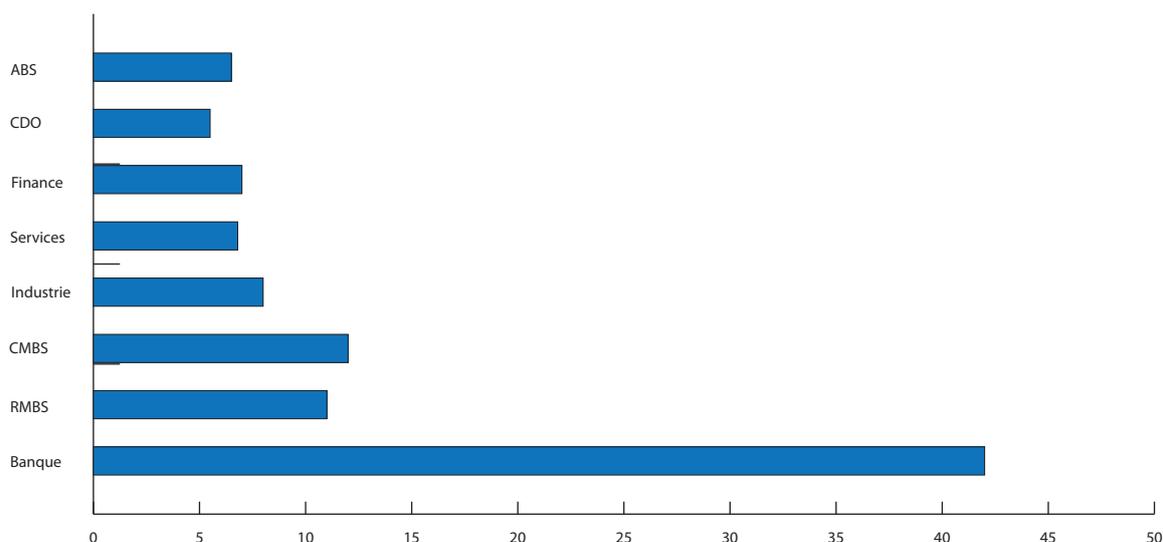
En ce qui concerne le risque investment grade, celui-ci est passé de 1,277 Md€ à 886 M€ (- 30 %). Aucun nouvel investissement n'a été effectué depuis août 2008 (les investissements arrivant à échéance ne sont pas renouvelés). Parallèlement, sur l'exercice, la qualité globale du portefeuille a été sensiblement améliorée : la proportion des risques notés AAA représentent aujourd'hui plus de 50 % alors qu'elle représentait à peine 30 % à fin 2007.

La diversification est l'une des clés de la maîtrise des risques du portefeuille autonome de crédit. S'il n'est pas défini de limite sectorielle, un score de diversité global élevé est souhaité. Inférieur à 30 il traduit une assez forte concentration, supérieur à 30 une assez bonne diversification, et entre 40 et 60 un bon compromis entre une large répartition et un niveau acceptable d'intervention sur les marchés.

Le score de diversité s'établit donc à 31 au 31/12/2008. Le nombre de contreparties s'élevaient 143 avec un encours moyen exposé de 8 millions d'euros.

La répartition par grands secteurs est également communiquée via le reporting financier mensuel aux instances dirigeantes. A la fin de l'exercice 2008, la ventilation des fonds propres consommés par secteur est la suivante :

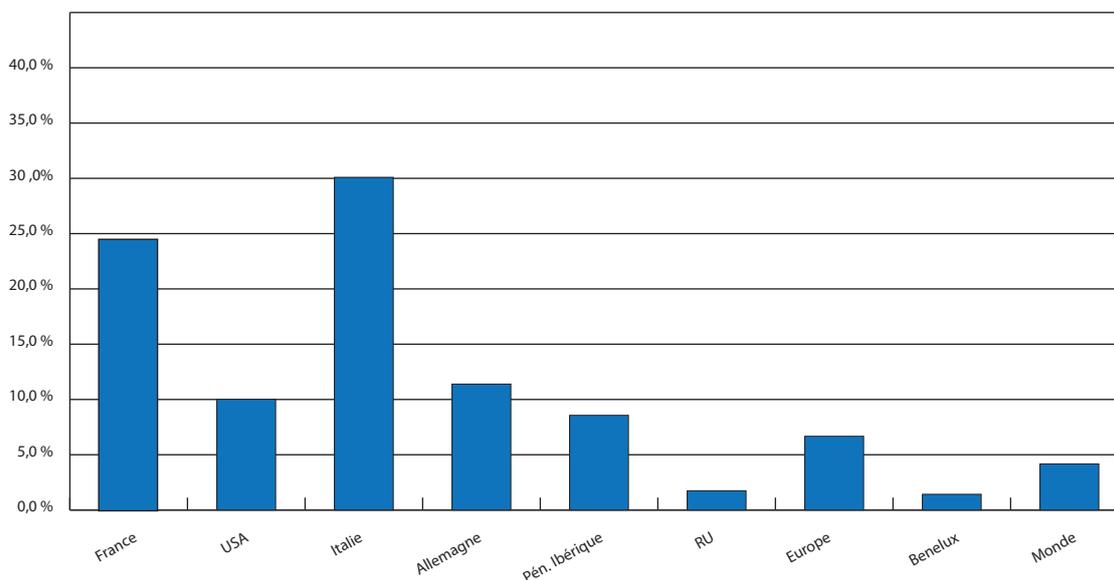
#### Répartition sectorielle des Fonds Propres par secteur 31.12.2008



## Répartition Géographique

A l'image de la répartition sectorielle, aucune limite n'est fixée sur la répartition géographique. Cette dernière est néanmoins suivie et communiquée via le reporting mensuel.

### Répartition géographique des FP: portefeuille direct et indirect



Au sein du portefeuille direct, la ventilation des signatures était la suivante :

AAA	AA	A	BBB	BB
50,3 %	29,7%	12,8 %	5,8 %	1,4 %

Les échéances se ventilent ainsi :

Échéances	< 3 mois	3 mois - 1an	1 an - 5 ans	> 5 ans
en M€	68	196	414	208

Le portefeuille de TSR est issu de la sortie des SIV Dorada et Zela. Ce portefeuille de TSR à vocation extinctive, est comptabilisé en portefeuille de placement en normes françaises et en AFS en normes IFRS.

Le portefeuille risque souverain est constitué exclusivement de dérivés de crédit et comporte exclusivement du risque d'état européen.

Avant toute reprise d'investissement dans cette activité, il sera effectué, début 2009, une revue exhaustive des stratégies conduites tant sous l'angle du risque de crédit que sous celui du risque de liquidité.

Les titres, détenus en direct, font l'objet d'une couverture contre le risque de taux.

Les participations détenues font l'objet d'allocations de fonds propres spécifiques calculées en fonction des méthodologies d'évaluation de risques contenues dans la réglementation Bâle II.

Le calcul de la consommation de fonds propres économiques se fonde sur la stricte approche Bale II. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a obtenu l'autorisation d'utiliser pour l'arrêté au 31 décembre 2008, son approche notation interne, fondation pour les calculs des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille banques. L'approche standard a été retenue pour le reste des risques sur lesquels la banque est exposée. L'allocation de fonds propres de ce portefeuille est dimensionnée de façon à ce que ce dernier respecte l'exigence réglementaire Bâle II dans le cas où l'intégralité des lignes qui le compose ferait l'objet d'une dégradation généralisée d'une note.

La limite fait l'objet d'un suivi mensuel, sachant que les éventuelles pertes qui seraient effectivement constatées sur l'activité viennent en diminution des fonds propres alloués.

Afin de conserver la logique de détention jusqu'au terme, les titres subordonnés bancaires repris des SIV Dorada et Zela (cf. § sur les événements significatifs), comptabilisés en portefeuille de placement, ont été exclus du dispositif de gestion du portefeuille autonome de crédit. Ils font l'objet d'un dispositif de suivi en risque spécifique et d'une allocation de fonds propres dédiés. En effet, ils ont vocation à être cédés dès que les marchés seront revenus sur des niveaux plus conformes à la valeur fondamentale de ces titres.

## •Risques de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un "référentiel de gestion de bilan groupe" harmonisé au sein du groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantané et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

## •Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du groupe, c'est la Caisse Fédérale qui est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Front Office.

La Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adapté la gestion de son risque de liquidité aux événements majeurs survenus en 2008 suite à la crise de confiance et au défaut de Lehman Brothers.

Pour se refinancer le groupe dispose de plusieurs sources de financement :

- 1- un programme d'émission de Titres de Créances Négociables. Ces programmes bénéficient d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres.

3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH.

4- un accès au programme de refinancement de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) sur des maturités comprises entre 2 et 5 ans.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- Le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable des activités financières autonomes de procéder à des opérations de couvertures.
- Le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le directeur financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- La marge transformée regroupant :
  - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2% auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
  - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.

- Les marges dégagées sur le portefeuille d'allocation de long terme et sur le portefeuille autonome de crédit
- La liquidité du groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2008 s'élevait à 3 217 M€. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé. Au 31 décembre 2008, ce coefficient s'élevait à 146%, pour une norme de 100%.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 85 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2008, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 101,6 %.

## Ventilation des maturités pour le risque de liquidité (31/12/2008)

Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	>1 mois ≤ 3 mois
<b>Actif</b>		
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	688	0
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	20 209	458
Actifs fin. disponibles à la vente (sans analyse et par part.)	1 098	0
Actifs fin. disponibles à la vente (analyse par titre)	0	0
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	938 264	481 347
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5 046	4 844
Autres actifs (sans analyse et par part.)	25 938	127 666
Autres actifs (analyse par titre)	0	0
<b>Passif</b>		
Dépôts de banques centrales	0	0
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 139	0
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	0	0
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	27 266	53
<b>Passifs fin. évalués au coût amorti</b>	<b>5 114 276</b>	<b>1 343 789</b>
Dépôts d'administrations centrales	1 579	0
Dépôts d'établissements de crédit	144 184	162 292
Dépôts d'institutions non éts de crédit	1 200	0
Dépôts de grandes entreprises	138 259	3 869
Dépôts de la clientèle de détail	4 169 540	71 399
Titres de dette, y compris les obligations	659 514	1 106 229
Passifs subordonnés	0	0
<b>Autres engagements</b>	<b>10 554 419</b>	<b>44 471</b>

### •Risque de taux

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées aux Conseils d'Administration pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la commission européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

- relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;
- relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs variables.

>3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 2 ans	>2 ans ≤ 5ans	>5 ans	Indéterm.	Total
19	62	684	5 697	0	7 150
10 213	0	0	63 274	0	73 487
1 341	0	2 597	18 404	0	43 009
332	20 524	13 632	161 349	74 508	271 443
0	0	0	0	726 994	726 994
608 748	704 958	1 553 446	4 506 704	38 649	8 832 116
59 807	40 796	129 718	423 110	0	663 321
4 360	7	111	0	0	158 082
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	1	2 450	4 292	0	7 882
0	0	0	0	0	0
656	1 957	16 500	22 951	0	69 383
<b>858 033</b>	<b>311 521</b>	<b>836 827</b>	<b>991 101</b>	<b>22 046</b>	<b>9 477 593</b>
4	0	0	0	0	1 583
256 173	76 185	43 081	154 125	136	836 176
0	0	0	0	0	1 200
8 521	1 287	10 517	5 287	31	167 771
183 268	192 338	744 225	457 125	2 993	5 820 888
410 067	41 711	39 004	374 564	18 886	2 649 975
0	0	0	0	0	0
<b>627 644</b>	<b>197 326</b>	<b>290 482</b>	<b>27 246</b>	<b>43 419</b>	<b>2 286 007</b>

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100%.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinés à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisable capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

**Une limite sur la position de transformation** : une partie de la marge d'intérêt transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend

donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10% du RBE prévu pour la première année, 8% du RBE la deuxième, 6% du RBE la troisième et 4% ensuite. Au 31 décembre 2008, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de production nouvelle a été mise en place Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1% sur les taux variables, +/- 0.5% sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20% des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31.12.2008, la sensibilité de la VAN à une variation des taux de 200pb est de 11,72 % ou 89 M€.

#### •Risque de change

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et, Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

#### •Risques de marché

Au travers de ces activités, le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas soumis aux déclarations réglementaires liées au risque de marché. Cependant, certaines opérations logées au sein des portefeuilles peuvent être impactées par l'évolution générale des marchés. Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans une nomenclature des stratégies autorisées. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents Comités et présentées périodiquement à la direction générale et aux Conseils d'Administration. Par ailleurs, ces derniers fixent annuellement un certain nombre de limites, portant notamment sur les contreparties, le risque de taux ou encore d'actions et autres titres.

Le suivi du respect des limites est assuré régulièrement par les Back et Middle-Offices et fait l'objet de reporting aux hiérarchies directes, à la Direction générale et aux Conseils d'administration. Les éventuels dépassements sont validés par les organes délibérants, de même que les mesures correctives pour revenir dans les limites prévues.

Au 31 décembre 2008, les expositions au risque de marché

étaient représentées principalement par le PAC (réf Traitement de l'activité autonome de crédit) et par le portefeuille d'Activité Long Terme (PALT). Le PALT était investi à hauteur de 179 M€ investi au 31 Décembre 2008 :

- en risque Actions à hauteur de 8 %
- en risque de Gestion Alternative à hauteur de 37 % (dont 43 % via un BMTN à Capital Garanti)
- en risque Taux à hauteur de 21 %
- en liquidités à hauteur de 34 %

Le PALT a vu son encours baissé de 5,63 % et son allocation modifiée au cours de l'exercice 2008. La part des actifs non risqués (Monétaire) est passée de 16 % à plus de 34 % entre décembre 2007 et décembre 2008. Dans le même temps l'allocation Action et Taux est passée de plus de 50 % à 30 %. Il est comptabilisé en portefeuille titres disponibles à la vente. Ce portefeuille est doté d'une limite de pertes associée à un indicateur de risque VaR (Value at Risk) qui représente la perte maximale à dix jours selon une probabilité de 95%. Il fait l'objet d'une évaluation rétrospective régulière afin de s'assurer de sa fiabilité. Au 31 décembre 2008, sa valeur était de 3,3 M€.

## ■ BILAN ET PERSPECTIVES

Les effets de la crise des « subprimes », née en 2007 se sont propagés à l'ensemble de la finance et de la banque à l'échelon international en 2008. Aujourd'hui, l'ensemble de l'économie est affecté, transformant ainsi la crise financière en crise économique planétaire.

Dans ce contexte, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé à deux choix majeurs :

- gérer ses portefeuilles pour compte propre de manière défensive en réduisant ses expositions,
- renforcer la sécurité de ses sources de financement, en pleine coopération avec le groupe national.

En 2009, le groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie maintiendra les efforts engagés, et axera sa vigilance sur l'évolution du coût du risque de la banque de détail. La qualité de ses ratios réglementaires (ratio de liquidité égal à 146 %, ratio Tier1 égal à 12,9 %) permet au groupe de disposer des moyens pour faire face à un environnement économique contraignant et de répondre aux sollicitations de ses clients et sociétaires en conservant la pleine capacité de financer leurs projets.

## ■ RAPPORT DE GESTION

En application du règlement CRC 99.07 du Comité de la réglementation comptable, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à la disposition du public au siège de la fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie  
43 Boulevard Volney  
53083 LAVAL Cedex 9.





# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



*Exercice clos le 31 décembre 2008*

*Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie  
Siège Social : 43, boulevard Volney - 53083 Laval Cedex 9*

## **CIFRALEX**

92, Avenue Robert Buron - 53000 Laval

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET  
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 469 120 EUROS  
RCS LAVAL B 392 097 226

## **MAZARS & GUERARD MAZARS**

61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01  
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET  
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note 3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.

- Le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture (note 3.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
- Le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 3.3, 5a, 8, 24, 27 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- La note « événements significatifs » de l'annexe présente l'impact de la crise financière au titre de laquelle le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a mis en place un processus pour apprécier ses expositions directes et indirectes dans les secteurs concernés. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.  
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Courbevoie et à Laval, le 10 avril 2009*

Les commissaires aux comptes

**CIFRALEX**  
Antoine Butrot

**MAZARS**  
Guillaume Potel Anne Veaute

